

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme MARIE-EVE FORTIN, présidente**
M. MARTIN LESSARD, commissaire

**PROJET ÉOLIEN DES NEIGES – SECTEUR CHARLEVOIX À BAIE-SAINT-PAUL
ET À SAINT-URBAIN**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 19 février 2025 à 13 h 30
Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul
Pavillon Jacques-Saint-Gelais Tremblay
23, rue Ambroise-Fafard, Baie-Saint-Paul (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 19 FÉVRIER 2025

MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

VENT D'ÉLUS (DM19)

Mme Rachel Fahlman et M. Michel Veilleux 3

FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC (DM32)

M. Mathieu Lavigne 15

ORGANISME DE BASSINS VERSANTS CHARLEVOIX-MONTMORENCY (DM6)

Mme Corinne Dupont-Rachiele 25

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION

D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (DM9)

M. Luis Calzado 38

POUR UN CHOIX ÉCLAIRÉ DANS NICOLET-YAMASKA (DM25)

Mme Janie Vachon-Robillard et Mme Martina Bastien 44

PAUSE

REPRISE

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

ASSOCIATION CANADIENNE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE (DM17)

M. Jean Habel 54

M. NORMAND BEAUDOIN (DM31) 63

M. ALEXANDRE RICHARD (DM23) 75

Mme CYNTHIA JOBIN (DM30) 87

MOT DE LA FIN 101

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2025
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour, et bienvenue à la deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique sur le projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain.

10 D'abord, je demanderais aux personnes qui sont inscrites pour prendre la parole et qui doivent intervenir cet après-midi de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle pour aviser l'équipe de leur présence. Merci à celles qui l'ont déjà fait, cela nous permettra de respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

15 Les personnes qui ne se sont pas inscrites pourront tout de même s'exprimer devant la commission à la fin de la séance. Pour celles qui sont sur place, il suffit de s'inscrire au registre à l'arrière de la salle. Les gens qui nous suivent à distance peuvent quant à eux remplir le formulaire prévu à cet effet dans la page du dossier sur le site Web du BAPE ou téléphoner au : 1 800 463-4732, poste 6.

20 Les intervenants seront appelés par ordre d'inscription. Donc, cet après-midi, nous avons déjà neuf inscriptions de prévues à l'horaire, et le temps alloué pour chacun des intervenants sera de 15 minutes.

25 Je tiens à préciser qu'au besoin, mon collègue, Martin Lessard, et moi échangerons avec les intervenantes et intervenants, afin de préciser les points de vue exprimés.

30 Avant de laisser la parole à notre première participante, voici quelques rappels importants : d'abord, tous les propos de cette deuxième partie, comme ceux de la première, sont enregistrés, et les transcriptions seront disponibles dans environ une semaine au Bureau et dans le site Web du BAPE.

35 Deuxièmement, tout comme l'initiateur du projet et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'un participant ou d'une participante.

40 Une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger des inexactitudes démontrées, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence, une citation erronée. Il n'est donc pas question ici de se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion.

45 Pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre à l'arrière de la salle ou à distance en remplissant le formulaire prévu à cet effet dans la page du dossier, sur le site Web du BAPE, ou en appelant au : 1 800 463-4732, poste 6.

50 Donc, vous serez invités à venir prendre la parole à la fin de la séance. Vos propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront également se faire par écrit au cours de la prochaine semaine, au plus tard le mercredi 26 février prochain.

55 Également, aucune manifestation, aucune remarque désobligeante, aucun propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle, et ce, afin d'assurer un climat serein et respectueux pour tous.

60 Enfin, votre opinion à l'égard de nos services est importante, et c'est pourquoi je vous invite à prendre quelques minutes pour répondre à un court questionnaire sur le sujet. Pour les personnes en salle, vous pourrez vous procurer le formulaire à l'accueil, et pour les gens à distance, vous le trouverez dans notre site Web sur la page du dossier, de même que dans le Facebook en direct. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

65

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

70

Mme RACHEL FAHLMAN et M. MICHEL VEILLEUX
VENT D'ÉLUS (DM19)

LA PRÉSIDENTE :

75

Donc, j'invite sans plus tarder maintenant à l'avant madame Rachel Fahlman, de l'organisme Vent d'élus. En fait, je ne l'invite pas à l'avant, parce que madame Fahlman est en vidéo. Donc, je vais attendre que la connexion se fasse.

Mme RACHEL FAHLMAN :

80

Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

85

LE COMMISSAIRE :

Bonjour.

M. MICHEL VEILLEUX :

90

Bonjour.

Mme RACHEL FAHLMAN :

95

Donc, je me présente : Rachel Fahlman, je suis la présidente de Vent d'élus, et je suis aussi conseillère municipale à Saint-Zéphirin-de-Courval. Je suis accompagnée aujourd'hui de Michel

Veilleux, qui est un administrateur de Vent d'élus, et qui est conseiller municipal à Sainte-Monique.

100 Donc, aujourd'hui, on va vous présenter le mémoire de Vent d'élus. Pour vous resituer, Vent d'élus est un organisme à but non lucratif qui regroupe une quarantaine de membres élus et ex-élus de 16 MRC au Québec.

105 Et nous avons de nombreuses préoccupations au sujet du développement de la filière éolienne au Québec, développement que nous jugeons antidémocratique, précipité et sans vision d'ensemble. Et le projet à l'étude présente plusieurs lacunes et incohérences que nous tenons à nommer, afin qu'elles puissent être analysées par le BAPE.

110 Et nous allons conclure notre mémoire en vous dressant une liste de conditions et de modifications qui sont à notre avis nécessaires avant d'aller de l'avant avec ce projet.

115 Donc, je cède la parole à mon collègue, monsieur Veilleux, pour parler de l'aspect financier du projet.

M. MICHEL VEILLEUX :

120 Bonjour, tout le monde. Antérieurement, Rachel, elle a posé une question sur les retombées économiques à l'initiateur du projet, il n'y a pas eu de réponse. Ça fait qu'à ce moment-là, nous autres, on se demande : comment est-ce qu'on peut dire que les retombées économiques pour le milieu sont substantielles si on ne peut pas les comparer à quelque chose?

125 De la même façon : comment est-ce qu'on peut dire que ces retombées-là sont équitables si on ne peut pas les comparer à quelque chose non plus?

On dit souvent que ces projets éoliens là, il y a des retombées pour les municipalités, des redevances, des choses comme ça. Maintenant, on pense qu'il y a d'autres moyens de fournir un soutien économique aux régions.

Ça nous amène aussi à parler de privatisation. Puis là-dessus, l'Institut de recherche en

130 économie contemporaine a publié, en mars 2024, un rapport, qui s'appelle *La Privatisation de l'énergie éolienne et l'impact sur la mission d'Hydro-Québec*.

Dans ce rapport-là, une des choses qu'on dit, c'est que le fait d'avoir donné la priorité à l'énergie éolienne, jusqu'à date, ça a coûté 6,1 milliards à la collectivité.

135 En fait, ce que ça veut dire, c'est que quand vous avez le choix entre l'énergie hydroélectrique ou l'énergie éolienne, autrement dit, quand il y a du vent puis que les éoliennes produisent, bien, à ce moment-là, c'est toujours l'électricité fournie par les éoliennes qui est utilisée, qui a priorité. Et ça, ça a coûté 6,1 milliards, jusqu'à date, à la société.

140 Maintenant, les profits pour les promoteurs, de 2006 à 2023, toujours d'après le rapport, ce n'est pas moi qui a calculé ça, c'est des chercheurs, bien, ça se situe entre... une fourchette entre 900 millions et 1,7 milliard. À ce moment-là, bien, cet argent-là est perdu pour la collectivité, et ça va à des intérêts privés.

145 Bon, le fait qu'il y a beaucoup de privé dans l'éolien, il y a un problème de confidentialité. On sait que les MRC, nos municipalités, le Séminaire ont signé des ententes de confidentialité.

150 Et ce que je comprends, c'est que ces ententes-là ne sont pas rendues publiques avant un certain temps. Je pense que ça aurait été bien que ces ententes-là aient été rendues publiques dès le début du processus.

155 Ensuite, bien, l'initiateur du projet, c'est une société en nom collectif. Ça fait qu'à ce moment-là, évidemment, il y a une confidentialité qui fait qu'on ne peut pas obtenir l'information que le public aimerait obtenir.

Maintenant, je vais parler d'un autre aspect, les infrasons, qui a été abordé auparavant par monsieur Moreau. Bon, on sait que les infrasons, c'est des bruits de basse fréquence qu'on n'entend pas. On sait aussi que plus que l'éolienne est grande, plus il y a d'infrasons.

160 Maintenant, il y a des gens qui ont étudié ça. Par exemple, il y a une scientifique, madame

Alves-Pereira, qui enseigne à l'université Lusofona, à Lisbonne, au Portugal. Évidemment, c'est une personne callée qui a des doctorats, je ne vous énumérai pas ça.

165 Mais elle, ce qu'elle dit, c'est que les infrasons, ça voyage jusqu'à 50 kilomètres. Puis il y a plusieurs effets indésirables au niveau des infrasons. Et on dit souvent que parce que les infrasons, on ne les perçoit pas, bien, à ce moment-là, il y en a qui disent que ce n'est pas dangereux.

170 Mais ça, c'est un peu comme les rayons ultraviolets : moi, les rayons ultraviolets, je ne les vois pas, mais quand je vais voir mon dermatologue, bien, il me dit que c'est dangereux. Puis je pense qu'aujourd'hui, tout le monde admet que les rayons ultraviolets sont dangereux. Pourquoi ça serait différent avec les infrasons?

175 Maintenant, j'ai vu qu'il y avait une étude qui était à venir, qui serait faite par l'initiateur par rapport aux infrasons. Je pense que ce n'est pas la bonne façon. Il faudrait que cette étude-là soit faite par un organisme indépendant.

Ça fait que ça termine ce que j'ai à dire pour l'instant. Ça fait que je donne la parole à Rachel.

Mme RACHEL FAHLMAN :

180 Donc, je vais adresser les incohérentes avec le schéma d'aménagement que nous avons répertorié. Donc, au chapitre 9 du schéma d'aménagement de la MRC, on a donné quelques citations, mais une partie très importante, c'est que la MRC dit elle-même que :

185 « [...] il demeure essentiel que les organismes responsables de la planification de l'aménagement du territoire et du développement local définissent un cadre de protection minimale pour assurer la pérennité de ces écosystèmes. »

190 Donc, la MRC, en gros, indique clairement qu'elle détient le pouvoir et le devoir d'agir afin d'encadrer le développement de son territoire et d'assurer la pérennité des écosystèmes qui s'y trouvent.

195

Donc, nous, on se questionnait beaucoup pourquoi la MRC permettrait la construction des éoliennes dans l'habitat du caribou ou même l'habitat de la grive de Bicknell si elle cherche justement à assurer la pérennité des écosystèmes.

200

On a aussi vu qu'Alexandre Shields, un journaliste du *Devoir* qui a fait des recherches par rapport à ce projet, a dit que le ministère de l'Environnement admet de ne pas protéger l'habitat de la grive de Bicknell, et que finalement, dans les faits, en fait, les orientations du schéma et de la réglementation de la MRC devraient, en fait, refléter ce désir qui est énoncé de protéger ces espèces menacées, d'autant plus que la MRC a le pouvoir d'agir.

205

Donc, on voulait souligner ce point-là.

Et en parlant de la faune, on a constaté, lors de la première partie des audiences, qu'il y avait un manque flagrant d'information concernant l'habitat du caribou. Et les données ne correspondaient pas nécessairement entre le promoteur et les données fournies par les citoyens.

210

On a aussi compris qu'il y avait des données du Ministère qui étaient confidentielles.

215

Donc, nous, notre recommandation vu ces incohérences, c'était d'appliquer soit le principe de précaution ou de prévention pour cette zone-là, parce que si on veut protéger l'aire de répartition des caribous, il faudrait aussi, il faut le souligner, selon le ministère de l'Environnement, déplacer toutes les éoliennes prévues dans cette aire, mais aussi dans un rayon de quatre kilomètres autour de celle-ci.

220

Donc, on se questionnait aussi quelle était la priorité, ici : est-ce que c'était la survie d'une espèce menacée ou quelques mégawatts d'énergie éolienne qui pourrait être produite ailleurs que l'emplacement prévu?

Donc, ce serait important que les données du Ministère soient rendues disponibles à la commission pour qu'elles puissent être analysées et s'assurer : est-ce qu'on applique le principe de prévention, sachant qu'il y a une menace directe au caribou ou, du moins, appliquer le principe de précaution en attendant qu'on ait des données cohérentes puis à jour sur le caribou puis les autres

225 espèces qui seraient impactées par le projet?

Il y avait aussi l'aspect des simulations visuelles. On a vu des images où on voyait les éoliennes, mais il n'y a pas eu de simulation quant à l'effet stroboscopique des éoliennes.

230 Donc, sans ces études-là, on ne peut pas vraiment analyser quel serait l'effet sur la faune, la flore dans la zone affectée, ou même sur les humains qui pourraient soit vivre, avoir des chalets ou se promener dans ces secteurs.

235 Encore ici, dans le schéma d'aménagement de la MRC, au chapitre 9, la MRC dit vouloir, et je cite : « *Protéger et mettre en valeur les territoires naturels autant du point de vue de la faune que de la flore et des paysages naturels.* » Donc, si c'est la volonté de la MRC de faire ça, c'est important d'avoir ces simulations-là qui n'ont pas été faites.

240 Je saute maintenant au démantèlement. On trouve que les normes en place sont inadéquates. Selon le schéma d'aménagement, encore une fois, on prévoit un arasement du socle de l'éolienne de 1 mètre, puis ensuite de revégétaliser par-dessus.

245 Et on est d'avis qu'il faudrait faire un démantèlement complet de ce socle, parce que ce n'est pas une solution durable d'enfouir des tonnes de béton un peu partout sur le territoire.

250 Donc, je m'en viens aussi à la transition énergétique. On se questionnait là-dessus. Il y avait eu des questions lors de la première partie des audiences et il n'y a eu aucune démonstration de quoi que ce soit, tant des experts gouvernementaux que du côté de l'initiateur, pour dire que ce projet contribue réellement à la transition énergétique ou à la décarbonation du Québec.

Parce que dans les faits, il n'y a aucune loi ou règlement, aucun palier gouvernemental qui nous assure que pour chaque mégawatt produit d'énergie éolienne ou d'énergie renouvelable qui est produit, qu'on va, en fait, enlever l'équivalent en énergie fossile.

255 Donc, il est faux d'affirmer que ce projet contribue à la transition énergétique. Ça serait possible parce qu'on parle de production d'énergie renouvelable, mais le cadre normatif qui est présentement

en place au Québec, en fait, ce que ça nous montre, qu'on assiste à une addition de production et non à une transition.

260 On mentionne aussi la nécessité d'un BAPE générique. Ça dépasse bien évidemment la possibilité dans ce BAPE en particulier, mais lors des audiences pour le secteur sud, le projet du secteur sud, la conclusion du BAPE était qu'on était peut-être rendu au stade où il faudrait analyser l'ensemble de la filière et, en fait, tous les impacts que cette filière peut avoir sur le territoire québécois.

265 Et si on remonte dans le temps, au premier BAPE éolien en 1997, on soulevait déjà des enjeux que nous, on soulève encore aujourd'hui, qui ont été soulevés dans d'autres audiences du BAPE. Donc, on est vraiment rendu à l'étape où il faudrait faire une analyse d'ensemble de la filière.

270 **M. MICHEL VEILLEUX :**

En conclusion, ce qu'on peut dire, c'est qu'on est d'avis qu'il ne faut pas approuver ce projet-là :

- tant que le projet ne sera pas remis entièrement entre les mains d'Hydro-Québec et du milieu;
- tant que les ententes de confidentialité ne seront pas rendues publiques;
- 275 • tant que la MRC n'aura pas agi en utilisant son pouvoir d'aménagement du territoire afin de protéger les espèces menacées;
- tant que des études indépendantes ne seront pas effectuées sur la faune et la flore, notamment le caribou;
- tant que des simulations visuelles des effets stroboscopiques n'auront pas été effectuées et
- 280 que les impacts de ces effets sur la faune, la flore et les humains n'auront pas été étudiés;
- tant que des études indépendantes ne seront pas effectuées sur les effets des bruits de basse fréquence et infrasons;
- tant que les conflits d'intérêts et les incohérences ne seront pas éliminés;
- tant que des garanties ne seront pas fournies quant au démantèlement complet des éoliennes
- 285 en fin d'opération;
- tant que la démonstration ne sera pas faite que ce projet contribue à la transition énergétique;
- tant qu'il n'y aura pas eu un BAPE générique sur la filière éolienne au Québec.

290 En fait, on peut dire que nous autres, à Vent d'élus, on n'est pas contre les projets éoliens,
mais on pense qu'il y a des endroits qui sont plus appropriés pour installer des éoliennes, comme
par exemple, comme disait...

Mme RACHEL FAHLMAN :

295 Louis-Gilles Francœur?

M. MICHEL VEILLEUX :

300 Comment il s'appelait?

Mme RACHEL FAHLMAN :

Louis-Gilles Francœur?

305 **M. MICHEL VEILLEUX :**

Louis-Gilles Francœur, c'est ça, qui était chroniqueur au *Devoir*, qui a été vice-président du
BAPE. Lui, il parlait des gros barrages dans le Nord, les bassins alentour des barrages, c'est des
milieux qui sont déjà dégradés. Puis ensuite, bien, il y a beaucoup plus de vent là-bas. Donc, ça
310 serait des endroits plus appropriés pour installer ça.

Maintenant, je comprends que tout ça, il y a beaucoup une question de valeur. Il y a beaucoup
de gens qui vont s'arrêter tout simplement à l'aspect financier de ça, mais je pense qu'il y a des gens
qui ont d'autres valeurs qu'ils considèrent plus importantes que les aspects financiers.

315 Et à ce moment-là, c'est ce qui nous a amenés à déposer le mémoire qu'on a déposé. Je
pense que ça termine notre présentation.

320

LA PRÉSIDENTE :

325 Bien, merci beaucoup à vous deux pour votre présentation. On a quelques questions pour vous, si vous permettez. Juste peut-être une petite question d'entrée de jeu par rapport à votre organisme.

330 Vous mentionnez que votre organisme regroupe une quarantaine de membres, d'élus et d'ex-élus de 16 MRC au Québec, puis on se demandait si la région de Charlevoix était représentée au sein de votre organisation.

Mme RACHEL FAHLMAN :

Non, pas en ce moment.

335 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci. Monsieur Lessard?

LE COMMISSAIRE :

340 Oui, bonjour, merci pour votre mémoire. Question sur les retombées financières que vous avez abordées dans votre mémoire. Vous citez, donc, un monsieur Jean-François Blain à l'effet que :

345 « *Il y a d'autres moyens [donc, des partenariats financiers] de fournir aux régions le soutien économique dont elles ont besoin, et il y a un rôle qui peut et devrait être attribué aux régions dans le contexte de la transition énergétique [...] »*

350 On voulait vous entendre peut-être un peu plus à ce sujet-là. Concrètement, selon vous, notamment, par exemple, dans le contexte du développement de l'énergie éolienne, est-ce qu'il y a des mesures particulières qui pourraient être faites à ce niveau-là? Qu'est-ce qui serait acceptable, selon vous?

M. MICHEL VEILLEUX :

355 Oui. Pouvez-vous reposer la question?

LE COMMISSAIRE :

360 Oui, dans le fond, donc c'est juste que ce que vous mentionnez dans votre mémoire, dans le fond, c'était au sujet des retombées financières. Donc, vous citez un monsieur Blain, en disant qu'il y a d'autres moyens de fournir aux régions un soutien économique dont elles ont besoin, qu'elles pourraient jouer un rôle différent, les régions, dans le contexte de la transition énergétique.

365 On voulait juste peut-être vous entendre un peu plus là-dessus, sur qu'est-ce que vous pourriez proposer, s'il y aurait des choses particulières que vous proposiez dans le contexte, entre autres, du développement d'énergie éolienne des régions, les municipalités, quel rôle elles pourraient jouer...

M. MICHEL VEILLEUX :

370 O.K. Bien, on se doutait que vous poseriez la question.

LE COMMISSAIRE :

375 Oui.

M. MICHEL VEILLEUX :

380 Bien, en fait, monsieur Blain, ce qu'il avait suggéré, c'est : à partir des revenus des projets éoliens, à ce moment-là de créer un genre de fonds qui pourrait être utilisé, justement, pour fournir des moyens, de l'argent qui pourrait être distribué entre les différentes municipalités.

Parce que là, le problème, on dit souvent que le développement éolien, c'est une bonne chose, ça permet aux municipalités de recevoir des redevances, bon, puis il y a des municipalités, on sait,

385 qui ont beaucoup de besoins, elles sont beaucoup serrées, si on veut, au niveau financier.

390 Mais ce que ça fait, actuellement, c'est que ça crée des iniquités. C'est qu'on a des municipalités où il y a des projets éoliens; eux autres, elles reçoivent des redevances, puis les autres municipalités où il n'y en a pas, où il n'y aura jamais de projet éolien, eux autres, elles n'ont pas de redevances.

Ça fait qu'avec la suggestion de monsieur Blain, à ce moment-là, on pourrait en arriver à un partage plus équitable de ces profits-là, de ces argents-là.

395 **LE COMMISSAIRE :**

O.K. Dernière question de mon côté : vous parlez, bien, on l'entend souvent, puis vous le soulignez aussi, là, qu'il y a une forme de... plus une audience générique, donc plus générale sur le développement de l'énergie éolienne au Québec.

400 Je prends une chance, je vous pose la question. Je ne sais pas si vous êtes au courant, il y a un projet de loi 81 qui a été déposé à l'Assemblée nationale, qui modifie diverses choses en matière environnementale.

405 Notamment, dans le projet de loi, il est proposé une nouvelle forme d'évaluation environnementale. C'est l'évaluation environnementale sectorielle ou régionale.

410 On se demandait juste si vous êtes au fait de ce nouveau processus-là qui est proposé dans le projet de loi, puis si c'est, d'une façon générique, quelque chose qui pourrait être utile selon vous pour le développement d'énergie éolienne, pour avoir une vision un peu plus large dans les différentes régions du Québec.

415 Mais vous n'êtes peut-être pas au fait de ce projet de loi là aussi.

Mme RACHEL FAHLMAN :

420 Bien, on est au courant du projet de loi, on n'a pas tout analysé les tenants et aboutissants de ces aspects-là.

425 Mais on revient quand même pour dire que c'est sûr que c'est intéressant d'avoir un BAPE par projet puis peut-être d'avoir ces évaluations sectorielles, mais ce qu'il faut précéder toutes ces analyses-là, c'est un BAPE générique sur l'ensemble de la filière, parce que ça a un impact sur l'ensemble de la population, l'ensemble de l'environnement québécois.

430 Donc, pour nous, c'est vraiment, c'est l'élément crucial pour ensuite évaluer d'autres options, pour... d'autres options d'évaluation plus précises dans des secteurs donnés.

LE COMMISSAIRE :

O.K. C'est bien. Merci. Ça va pour moi.

LA PRÉSIDENTE :

435 Merci beaucoup à vous deux. Bonne fin de journée.

Mme RACHEL FAHLMAN :

440 C'est bon.

M. MICHEL VEILLEUX :

445 Merci.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

450

M. MATHIEU LAVIGNE
FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC (DM32)

LA PRÉSIDENTE :

455

Je vais maintenant demander à monsieur Mathieu Lavigne, de la Fédération des chambres de commerce du Québec. Il est en ligne également.

M. MATHIEU LAVIGNE :

460

Bonjour. On est prêt?

LA PRÉSIDENTE :

465

Oui, on est prêt. Vous disposez de 15 minutes pour votre présentation.

M. MATHIEU LAVIGNE :

470

D'accord. Bien, bonjour. Bienvenue dans nos bureaux, en direct de Montréal. Donc, bonjour, Madame la Présidente, bonjour, Monsieur le Commissaire. Donc, je me présente : Mathieu Lavigne, je suis directeur affaires publiques et économiques à la Fédération des chambres de commerce du Québec, la FCCQ.

475

La FCCQ représente plus de 40 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois, plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec.

480

On compte parmi nos membres les chambres de commerce locales, dont la Chambre de commerce de Charlevoix, je salue Annie Simard, ainsi que des entreprises. Tous poursuivent le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

Donc, j'ai eu l'occasion de vous transmettre notre mémoire un peu plus tôt, donc je vais parcourir avec vous les grandes lignes de ce mémoire.

485 D'abord, donc dire que je suis heureux de participer à l'audience publique au nom de la FCCQ pour vous faire part, en fait, de notre appui au projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix. Nous appuyons ce projet parce qu'il s'inscrit dans une stratégie plus large visant à répondre aux besoins énergétiques grandissants du Québec, tout en favorisant la décarbonation de notre économie.

490 Je vais donc surtout m'attarder au contexte énergétique en évolution, au plan national et même international. Le Québec fait présentement face à un défi majeur : la demande en électricité propre est en constante augmentation.

495 Le Québec s'est doté d'un objectif ambitieux, soit la carboneutralité à l'horizon 2050. Pour y arriver, ça exigera une production supplémentaire de 150 à 200 térawattheures d'énergie propre.

500 Seulement d'ici 2035, Hydro-Québec planifie l'ajout de 60 térawattheures, soit entre 8 et 9 000 mégawatts de puissance additionnelle. Ça équivaut, pour schématiser, à la puissance fournie actuellement par trois de nos plus grands complexes hydroélectriques, Robert-Bourassa (LG-2), Manic 5 et le complexe de la Romaine mis ensemble.

505 Quand je dis que la production d'énergie supplémentaire est absolument incontournable, c'est parce que l'efficacité énergétique, qui est absolument nécessaire, ne suffira pas à elle seule à dégager la capacité nécessaire.

510 Hydro-Québec s'est également dotée, donc, d'un objectif très ambitieux en efficacité énergétique, soit doubler les économies d'énergie réalisées par sa clientèle tant résidentielle que d'affaires, afin de dégager de 1 600 à 1 800 mégawatts de puissance supplémentaires à l'horizon 2035.

515 Et donc, on parle de 1 600 à 1 800 en efficacité énergétique, et le besoin, c'est de 8 à 9 000. Donc, même en doublant la cible d'efficacité énergétique, en créant une équipe dédiée, en bonifiant les incitatifs et en présumant que tous les citoyens fassent leur part, on serait très, très loin d'aller

chercher la puissance additionnelle dont le Québec a besoin.

515 Donc, parlons de cette puissance additionnelle. Les trois quarts de l'électricité supplémentaires serviront, d'ici 2035, à décarboner le Québec.

La décarbonation, ce n'est pas juste du vocabulaire, c'est une addition d'actions concrètes qui, bien souvent, nécessitent de l'électricité propre supplémentaire. Prenons quelques exemples :

520

- remplacer des voitures à essence par des voitures électriques;
- remplacer des systèmes de chauffage de bâtiments par des chaudières électriques;
- remplacer également des procédés industriels polluants par de l'électricité propre.

525

Chacune de ces actions nécessite davantage d'électricité propre. Et chacun de ces gestes est important pour réduire nos émissions de GES, et donc ça nécessite de l'électricité comme celle que produira Des Neiges – Secteur Charlevoix.

530

Le quart restant de ce lot d'électricité propre sera consacré à la croissance économique, notamment en permettant le développement, toujours à base d'électricité propre, de nouvelles entreprises et l'expansion d'entreprises québécoises existantes.

535

Ces besoins sont très réels, et ce, dès aujourd'hui. Lors du premier appel de projet effectué depuis l'adoption du projet de loi 2, donc les fameux blocs d'électricité, plus de 150 demandes totalisant plus de 30 000 mégawatts d'électricité ont été déposées, ce qui est bien au-delà de la capacité dont on dispose actuellement au Québec.

540

La grande majorité des projets de décarbonation et d'expansion, également, ont donc dû être refusés. Donc, même en 2035, en présumant que 100 % des objectifs du plan d'action d'Hydro-Québec auront été atteints, le Québec sera encore loin de pouvoir répondre à cette demande.

Il y a donc un coup d'opportunité à chaque projet d'économie d'énergie et à chaque projet de production d'énergie qui sera entravé dans sa réalisation.

545 Des dizaines d'entreprises québécoises ont des projets de développement, des projets de
décarbonation qui nécessitent de l'électricité supplémentaire que nous n'avons pas encore, sans
compter les investissements directs soit étrangers ou d'investisseurs locaux qu'on peut générer plus
que jamais grâce à notre électricité propre.

550 Ce qui nous amène à la filière éolienne. Donc, Hydro-Québec planifie donc l'ajout de 10 000
mégawatts de capacité éolienne d'ici les 10 prochaines années. Le projet Des Neiges – Secteur
Charlevoix, ça s'inscrit pleinement dans cette stratégie avec ses 400 mégawatts d'énergie
renouvelable à prix compétitif pour le réseau.

555 L'énergie éolienne, c'est une solution qui est abordable et qui est stratégique avec un coût
moyen de fourniture estimé à 7,8 ¢ le kilowattheure. Elle est compétitive et elle complémente
parfaitement notre hydroélectricité en assurant une production d'énergie stable et diversifiée.

560 Je mentionne le prix compétitif, parce que le défi que nous avons n'est pas seulement d'ajouter
de l'énergie, c'est de pouvoir continuer de miser sur nos tarifs relativement bas pour demeurer
attractif pour les investisseurs privés d'ici et d'ailleurs.

565 Les coûts d'électricité au Québec constituent un critère important pour l'attrait des
investissements. Il faut s'assurer de maintenir autant que possible cet avantage compétitif, alors que
d'autres juridictions offrent :

- des congés de taxes et d'impôt;
- des approbations plus rapides pour des projets;
- des critères d'évaluation moins exigeants;
- 570 • dans certains cas également, davantage de main-d'œuvre disponible ou à bon marché.

575 C'est d'autant plus vrai dans le contexte actuel de tensions commerciales accrues avec notre
principal partenaire économique : les États-Unis. La combinaison des menaces tarifaires et de la
volonté de la nouvelle administration américaine de favoriser une exploitation accrue des énergies
fossiles doit nous conduire à miser encore davantage sur nos forces.

J'ai parlé beaucoup du contexte global, il y a également un contexte local et régional. Des Neiges – Secteur Charlevoix, c'est un projet qui est bénéfique pour l'économie régionale, au-delà, donc, de son apport énergétique national.

580

Donc un coût de réalisation estimé à 1 G\$ qui va générer des retombées économiques quand même considérables :

585

- jusqu'à 500 emplois durant la phase de construction;
- 15 emplois permanents pour la maintenance sur une période de 30 ans;
- des redevances de plusieurs dizaines de millions de dollars sur 30 ans pour les communautés locales;
- un comité de suivi avec les intervenants de la MRC Charlevoix afin de maximiser les retombées locales.

590

Donc, il y a des bénéfiques, autant à l'échelle nationale qu'à l'échelle locale et régionale.

595

Parce qu'on le sait : l'économie de la MRC de Charlevoix demeure fortement dépendante du secteur touristique. Or, on le voit : à chaque crise qui secoue notre économie, les villes et les régions les plus résilientes sont celles qui sont les plus diversifiées.

600

D'autres régions du Québec, d'ailleurs – parce que parlons un peu de régions touristiques –, d'autres régions du Québec et d'autres pays dans le monde le démontrent depuis plusieurs décennies : la filière éolienne et le secteur touristique peuvent très bien coexister de manière harmonieuse, et il n'y a pas d'opposition à faire entre l'un et l'autre.

605

On a des exemples dans des régions, évidemment, du Québec, mais on peut aussi regarder à l'international. Quand on regarde les pays qui produisent le plus d'énergie éolienne par habitant, qui on retrouve dans cette liste? Le Danemark, le Portugal, l'Espagne, la Grèce, des pays dont la popularité touristique est loin de s'estomper.

Donc, l'implantation d'un parc éolien n'entre pas en contradiction avec les régions à fort potentiel touristique.

610 Ensuite, donc l'implantation du parc éolien comme celui de Des Neiges – Secteur Charlevoix contribue donc à l'essor d'une industrie : l'industrie éolienne au Québec. Ça favorise également le développement d'une expertise locale, et ça stimule l'innovation dans les énergies renouvelables.

615 Il y a donc présence d'autres parcs éoliens à proximité, donc dans la MRC de la Côte-de-Beaupré. On était avec vous lors du BAPE pour Des Neiges – Secteur sud l'an dernier.

620 Donc, plus on a de ces parcs éoliens là dans une région, qui sont adjacents l'un de l'autre, plus on crée une masse critique d'emplois, mais aussi de contrats et de retombées en lien avec le secteur éolien. C'est ce qu'on observe, donc, dans d'autres régions et dans d'autres pays dans le monde. Donc, il y a des bénéfices à avoir, dans le fond, plusieurs parcs dans une même région.

625 Donc, c'est important de souligner pour moi que l'implantation du projet a été soigneusement sélectionnée. On est sur un terrain privé, loin des résidences, c'est vraiment un emplacement idéal pour ce type de projet. Tous ne peuvent pas bénéficier d'un contexte aussi quasi idéal.

630 En plus, la zone concernée est déjà exploitée pour la coupe forestière, donc ça réduit encore davantage l'impact environnemental.

635 Les études, également, démontrent, et j'ai entendu également les gens de la Ville de Baie-Saint-Paul et de la MRC souligner que le projet respecte la réglementation en vigueur dans la MRC, dans les municipalités concernées.

640 Et cet appui des élus de Charlevoix, qui sont quand même ceux qui connaissent le mieux la population de Charlevoix, pour nous, c'est aussi un signal important quant à l'acceptabilité sociale du projet.

645 Maintenant, dernier point sur lequel j'aimerais insister : le choix d'implanter des parcs éoliens n'est pas aléatoire.

650 Selon l'inventaire du potentiel éolien réalisé en 2005 pour le compte de ce qui était alors le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, les principaux gisements éoliens de la Capitale-

Nationale se trouvent dans le nord de la MRC de la Côte-de-Beaupré et dans le nord-ouest de la MRC de Charlevoix.

645 C'est précisément les secteurs visés par le projet éolien Des Neiges et où se trouve également des parcs existants. Et la zone a aussi l'avantage d'être à proximité de lignes à haute tension qui acheminent déjà l'électricité des grands complexes énergétiques de la Côte-Nord vers le reste du Québec.

650 C'est donc des gisements éoliens parmi les plus intéressants de tout le Québec, parce que la combinaison potentiel éolien et proximité du réseau de transport n'est pas aussi commune qu'on pourrait le penser.

655 Le Québec n'a donc pas les moyens, selon nous, de se passer de l'énergie propre et renouvelable de ces gisements éoliens.

Donc, en conclusion : pour nous, la transition énergétique, ce n'est pas une option, mais une nécessité, ce qui nous amène à dire que le projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix :

- répond à un besoin criant d'énergie propre;
- 660 • ça va également générer des retombées économiques durables pour la région et pour le Québec;
- c'est une opportunité de renforcer notre filière éolienne et de s'appuyer sur des infrastructures de transport existantes pour faciliter l'intégration au réseau.

665 Donc, on tient à exprimer notre appui au projet, et on souhaite évidemment que le BAPE recommande sa réalisation, afin que le Québec puisse continuer à se positionner comme un leader en matière d'énergie renouvelable et à assurer son avenir énergétique et économique.

670 Merci. Je suis prêt à répondre aux questions.

LA PRÉSIDENTE :

675 Merci, Monsieur Lavigne, pour votre présentation. Je vais passer la parole à mon collègue, monsieur Lessard, qui a une question pour vous.

LE COMMISSAIRE :

680 Oui, bonjour. Merci pour votre mémoire.

M. MATHIEU LAVIGNE :

685 Bonjour.

LE COMMISSAIRE :

690 On retient quand même, bon, essentiellement, c'est des retombées positives que vous voyez au plan économique. On retient ça. Quand même, on voulait peut-être vous entendre un peu plus sur le secteur du tourisme. Ça a été quand même un élément qui est ressorti, quand même, qu'il y avait des inquiétudes à ce niveau-là.

695 Donc, on se demandait : vous, à votre niveau, quand même, est-ce qu'il y a quand même des inquiétudes ou certains enjeux au niveau de l'impact que ça peut avoir sur cette industrie-là, touristique, qui vous ont été signifiés?

700 Bien que je comprends quand même que vous avez mentionné que vous jugez que ce n'était pas incompatible nécessairement, mais quand même, on voulait vous entendre un peu s'il y avait des inquiétudes, s'il y avait des mesures qui pouvaient être prises, justement, pour peut-être limiter des impacts négatifs sur le secteur touristique.

705 **M. MATHIEU LAVIGNE :**

Je pense que c'est toujours important, ceci dit, effectivement, d'écouter les préoccupations de la population sur place et de s'assurer que les projets soient développés de la manière la plus harmonieuse possible. Notre compréhension, c'est que ça a été le cas ici, comme en témoigne l'appui des municipalités, notamment.

710 Mais c'est ça. Pour nous, ce qu'il est important de souligner, c'est que oui, effectivement, il faut tenir compte des différents impacts possibles.

715 J'ai vu également les analyses de paysages qui montrent que c'est quand même très limité comme impact, ce projet-là, surtout sur les zones les plus touristiques de la MRC de Charlevoix.

Mais c'est aussi que l'argument lié au tourisme et l'espèce d'incompatibilité qu'on peut voir entre les deux, comme je l'exprimais, pour nous, il faut vraiment démonter cet argumentaire-là.

720 Parce que quand on regarde la popularité de régions touristiques comme la Gaspésie ou le Bas-Saint-Laurent au Québec, mais aussi de destinations comme le Portugal, l'Irlande, l'Espagne, la Grèce, je veux dire, ces régions-là n'ont pas connu de déclin touristique lié à l'implantation de parcs éoliens, qui, dans certains cas sont vraiment très, très, très étendus et très visibles depuis les routes d'accès, très visibles dans d'autres pays – parce que c'est moins le cas ici – depuis les chemins de terre qui mènent à ces régions-là.

725 Donc, pour nous, c'est comme présumer que les gens ne sont pas intéressés à voir des parcs éoliens et sont automatiquement rebutés par des parcs éoliens. Or, je n'ai pas l'impression que c'est ce qu'on retient le plus quand on visite une région.

730 Je pense qu'on a d'autres choses à regarder dans le paysage que les éoliennes. Je suis sûr que les gens dans Charlevoix regardent probablement plus le fleuve que la présence de tours éoliennes dans la Côte-de-Beaupré.

735

LE COMMISSAIRE :

740 Puis savez-vous, à votre niveau, s'il y a quand même certaines études qui ont été faites sur l'impact que ça pouvait avoir sur ce secteur-là d'activité? J'ai l'impression qu'au Québec, il n'y en avait pas beaucoup ou pas vraiment. Je ne sais pas, de votre côté, si vous avez connaissance de ça?

M. MATHIEU LAVIGNE :

745 Je n'ai pas connaissance d'études portant spécifiquement sur cet enjeu-là.

750 Par contre, quand on regarde la perspective plus large, c'est ça, quand on regarde, disons, la santé touristique de certaines régions du Québec, qui sont aussi, souvent, celles qui ont le plus d'éoliennes par rapport à la population présente, on peut quand même dire que si impact il y a, et à mon avis, il n'est pas démontré parce que je n'ai pas vu d'étude à ce sujet-là, ça doit être extraordinairement minime, parce que sinon, il y a beaucoup de régions touristiques du Québec où les gens ne voudraient plus se diriger parce qu'il y a présence de parcs éoliens.

755 Et la même chose serait aussi vraie, j'imagine, dans d'autres pays dans le monde, parce que si cet impact-là était réel, il serait avéré également dans d'autres juridictions. Et je n'ai vu aucune démonstration à cet effet-là.

LE COMMISSAIRE :

760 Très bien. Merci.

M. MATHIEU LAVIGNE :

765 Les éoliennes n'ayant pas d'impact en termes de pollution, de GES, c'est quand même facile de présumer qu'elles peuvent coexister avec beaucoup d'autres usages, parce qu'elles n'ont pas de retombées négatives outre l'aspect purement visuel de la chose, qui est une question d'appréciation personnelle, je présume.

LE COMMISSAIRE :

770

Bon, merci. C'est bon pour moi.

LA PRÉSIDENTE :

775

Merci, Monsieur Lavigne, pour votre contribution. Je vous souhaite une belle après-midi.

M. MATHIEU LAVIGNE :

780

Merci.

Mme CORINNE DUPONT-RACHIELE

ORGANISME DE BASSINS VERSANTS CHARLEVOIX-MONTMORENCY (DM6)

785

LA PRÉSIDENTE :

On va aller maintenant avec une intervenante en salle, donc je vais appeler madame Corinne Dupont-Rachiele à venir à la table des intervenants. Bonjour.

790

Mme CORINNE DUPONT-RACHIELE :

Bonjour. Donc, je viens aujourd'hui à titre de mon emploi, donc chargée de projet en environnement à l'Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency.

795

Donc, je voulais revenir un petit peu sur le rôle de notre organisation. Donc, on est vraiment un organisme qui assure la concertation des acteurs de l'eau dans la zone hydrique Charlevoix-Montmorency dans le but de concilier et planifier les usages de l'eau.

800

Donc, je ne vais pas m'attarder à nos mandats, parce qu'on n'a pas beaucoup de temps.

805 Dans le fond, à travers notre mémoire, on a étudié le projet au regard de la gestion intégrée de l'eau. Donc, on prend vraiment en compte l'ensemble des impacts, l'ensemble des usages, en fait, qui peuvent avoir des impacts sur l'eau, et on prend en compte les besoins de tous les utilisateurs.

Donc, à travers le mémoire, on fait part de nos préoccupations et de nos recommandations au promoteur dans le but que si le projet a lieu, en fait, qu'il y ait le moins d'impacts possible sur tous les aspects liés à l'eau.

810 Donc, je vais essayer de passer à travers les principales préoccupations et recommandations.

Donc, d'abord, on avait la gestion des eaux pluviales. Donc, on sait qu'il y a beaucoup d'activités dans le projet, autant au niveau de la construction que pendant la phase d'opération, qui pourraient potentiellement avoir des impacts.

815 Donc, on parle des activités de déboisement, d'aménagement de traverses de cours d'eau, l'augmentation de la circulation aussi. On parle, pendant la phase de construction, de près de 500 travailleurs quotidiennement. On parle de près de 12 000 passages de camions, donc ça, ça va venir compacter les sols.

820 Et tout ça peut avoir des impacts possibles, donc autant au niveau de l'érosion, l'augmentation de la vitesse des eaux de ruissellement, l'augmentation de la sédimentation.

825 Donc, tous ces impacts-là, il faut mettre en perspective, en fait. La superficie, par exemple, qui va être déboisée est assez similaire à qu'est-ce qui est fait en ce moment dans la zone de projet avec la coupe forestière.

830 Par contre, ce n'est pas nécessairement les mêmes activités. Donc, quand on parle de coupes forestières, il va y avoir régénération de la végétation par la suite, mais par exemple, les routes vont être agrandies pour le projet, et là, il ne va pas nécessairement y avoir de végétation sur ces routes-là. Donc, ça va être des impacts plus permanents.

835 Donc, on recommande vraiment d'avoir une gestion des eaux pluviales qui est optimale si le projet a lieu. Le promoteur a déjà mentionné qu'il allait suivre les bonnes pratiques à ce niveau-là, mais dans la mesure du possible. Donc, ici, c'est vraiment important, en fait, que ce soit fait dans tous les cas, en fait.

840 On veut faire des aménagements de fossés, on veut dévier ces fossés-là vers la végétation pour ne pas qu'ils communiquent aux cours d'eau, donc pour ne pas qu'il y ait de coups d'eau, réaliser des bassins de sédimentation.

Donc, ça, c'est des exemples de bonne pratique à faire dans tous les cas, en fait. C'est notre recommandation.

845 Dans l'étude d'impact, ce n'est pas non plus mentionné s'il va y avoir un suivi et un entretien de ces aménagements-là. Donc, ça serait vraiment essentiel aussi. Donc, par exemple, retirer les sédiments accumulés dans les bassins de sédimentation. Ça ne suffit pas de faire les aménagements puis ensuite d'attendre pendant 30 ans. Il faut vraiment qu'il y ait un suivi annuel.

850 Et finalement, fermer les chemins qui sont inutilisés à la fin du projet. Ça aussi, c'est essentiel. Encore une fois, on ne peut pas laisser des chemins à eux-mêmes : ça va avoir des impacts, ça peut avoir des impacts importants sur la gestion de l'eau.

855 Et ça, autant au niveau du suivi et de l'entretien que de la fermeture des chemins, aussi, ça serait intéressant de savoir : est-ce que c'est le promoteur qui va être responsable de ça ou ça va être le Séminaire de Québec? Donc, ce n'est pas mentionné dans l'étude d'impact.

860 La gestion des eaux pluviales est particulièrement importante quand on sait que le projet est situé dans des têtes de bassins versants qui sont très réactifs et qui sont déjà situés dans des secteurs... en fait, qui sont déjà sujets aux inondations dans des secteurs habités.

Là, je sais qu'il y a plusieurs intervenants qui en ont parlé déjà, mais je pense que c'est assez important de revenir là-dessus.

865 Sur la carte, on peut voir le bassin versant de la rivière du Gouffre, et en bas, en hachuré, le bassin versant de la rivière des Mares, le sous-bassin, et en pointillé, le sous-bassin du Bras Nord-Ouest.

870 Donc, c'est des petits bassins versants qui sont en zones très abruptes. On peut voir en rouge, c'est des sommets de plus de 1 000 mètres d'altitude. Puis en l'espace de 15 kilomètres, environ, on arrive à la vallée de rivière du Gouffre, à moins de 20 mètres d'altitude.

875 Donc, ces bassins-là sont très réactifs aux épisodes de pluie intense. Ça favorise les phénomènes de crue. Donc, une gestion des eaux optimale, une gestion des eaux pluviales, c'est absolument essentiel.

880 Hier, le Séminaire de Québec a parlé de l'aire équivalente de coupe. Donc, je ne reviendrai pas trop sur ça, mais je pense que c'est pertinent de vous lire un extrait de l'étude qui a été mentionnée, de monsieur Plamondon, en 2004. On parle que l'aire équivalente de coupe, donc ici, j'ouvre les guillemets :

885 « *La méthode n'a pas été validée en milieu agroforestier, mais son utilisation n'est vraisemblablement pas appropriée dans ce cas. Enfin, la méthode ne peut pas être utilisée lorsque l'aire récoltée sur un bassin versant est convertie à d'autres usages (agriculture, urbanisation) que la foresterie.* »

890 Donc, je lis ça, parce qu'en fait, dans le bassin versant du Bras Nord-Ouest, il y a d'autres usages que de la foresterie. Il y a de l'agriculture, il y a de l'urbanisation, c'est des secteurs qui sont habités. Donc, je pense que c'est important de prendre ça en considération.

895 Donc, à ce niveau-là, on recommande vraiment d'avoir des études des impacts potentiels qu'il pourrait y avoir sur les inondations en aval. Donc, on sait déjà que ces bassins versants là sont sujets aux inondations. Donc, même si on a des pratiques qui sont optimales en matière de gestion des eaux pluviales... oui, faire plus d'études pour étudier les impacts, justement.

Donc, on sait que les meilleures pratiques vont être mises en place aussi pour des... Je *rewind*

un petit peu.

900 L'aire équivalente de coupe, c'est fait pour des bassins versants type. Mais là, on est en présence de bassins versants qui sont atypiques, qui sont très réactifs, qui sont petits. Donc, ça serait important d'étudier quelles mesures d'atténuation peuvent être faites, en plus que celles qui sont déjà faites, donc en plus des bonnes pratiques habituelles.

905 Au niveau du suivi de la qualité de l'eau, dans un des projets qui est déjà en opération dans la seigneurie de Beaupré, donc je parle d'un parc éolien, pendant la phase de construction, il y a des citoyens de Saint-Féréol qui se sont plaints d'une dégradation de la qualité de l'eau.

910 Donc, le Séminaire de Québec nous a mandatés pour aller faire un suivi à ce niveau-là, mais le suivi a été fait pendant la phase d'opération du parc. Donc, on n'a pas les données pendant la phase de construction pour dire s'il y avait un impact au niveau de la dégradation de la qualité de l'eau qui était dû à cause du chantier ou d'un autre événement.

915 Donc, on recommande vraiment à ce niveau-là de faire un suivi de la qualité de l'eau dès le début de la phase de construction et pour les cinq premières années d'exploitation, simplement pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'impact. Et s'il y en a un, de prendre les mesures nécessaires.

Le suivi de la qualité de l'eau est assez important aussi quand on considère que le projet a lieu dans la zone de protection éloignée de la prise d'eau potable de Beaupré.

920 Donc, sur la carte, on voit le bassin versant de la rivière Sainte-Anne. Bon. Là, on ne voit pas le petit point rouge sur la diapo, mais à l'embouchure, en fait, il y a la prise d'eau potable de surface. Comme c'est une prise d'eau de surface, son aire de protection correspond à l'entièreté du bassin versant.

925 Donc, c'est vraiment important ici de venir prendre en considération les impacts du projet qu'il pourrait y avoir sur la prise d'eau. Oui, c'est dans l'aire de protection éloignée, donc on peut considérer que les impacts seraient sûrement faibles, mais il pourrait y avoir sédimentation dans les cours d'eau, il pourrait y avoir des déversements d'hydrocarbures accidentels. Donc, c'est quand

même des impacts importants à considérer.

930

Puis aussi, on recommande de faire des prévisions de mesures d'urgence. Donc, s'il y a un déversement accidentel, qu'est-ce qui va être fait?

935

Pour ce qui est des milieux humides, il y a 7,8 hectares de milieux humides qui seront potentiellement impactés. Ça, ça représente 0,5 % des milieux humides de la zone du projet.

Donc, ça peut sembler bas comme chiffre, mais on aimerait rappeler que les milieux humides apportent des services écologiques particulièrement importants.

940

Donc, par exemple, ça vient régulariser les niveaux d'eau, ce qui est assez important dans une zone qui est déjà sujette aux inondations; ça vient agir comme filtre contre la pollution, ce qui est important dans un bassin versant qui est utilisé comme prise d'eau potable; et plein d'autres services, comme la préservation de la biodiversité.

945

Quand on détruit un milieu humide, on perd ce service écologique là. Et même s'il y a de la restauration qui se fait par la suite, ça prend des années avant de restaurer ces services écologiques. Donc, ça, c'est assez essentiel à prendre en considération.

950

Et j'aimerais ajouter aussi qu'il y a deux zones du projet où il va y avoir des milieux humides d'intérêt qui vont être affectés. Donc, ces milieux-là ont été définis dans les PRMHH, les plans régionaux de milieux humides et hydriques par la MRC de Charlevoix.

955

Donc, on recommande vraiment le plus possible de favoriser l'évitement des milieux humides, et si c'est vraiment impossible, de favoriser des projets de restauration dans le bassin versant. Donc, au Québec, on a un programme de compensation où les promoteurs ont le choix soit de faire des projets de restauration de milieux humides ou de faire une contribution monétaire.

960

Donc, on recommande vraiment de favoriser les projets de restauration dans le bassin versant, ce qui, à notre connaissance, dans ce projet-là, n'était pas l'intention, nécessairement, du promoteur.

965 Je vais passer rapidement là-dessus : dans l'étude d'impact, on ne mentionne pas le type de milieu hydrique qui va être impacté. Donc, on ne sait pas quelle superficie de rive, de littoral, est-ce que c'est des plans d'eau ou des cours d'eau. Donc, ça, ça serait de l'information pertinente pour évaluer les impacts sur les milieux hydriques, notamment savoir si c'est des habitats de haute valeur pour le poisson.

970 Au niveau du calcul de la superficie des milieux hydriques affectés, dans l'étude d'impact, le promoteur mentionne qu'il a utilisé une... le calcul s'est fait, en fait, en considérant 10 mètres de chaque côté du cours d'eau pour faire ce calcul-là.

975 Si on regarde la réglementation provinciale, dans certains cas, il faut considérer 10 mètres de part et d'autre d'un cours d'eau, mais dans d'autres cas, le calcul est de 15 mètres. Et ça, c'est dans... bien, dans plusieurs cas, en fait, parce que ça dépend de la pente, ça dépend de la hauteur du talus.

980 Donc, rapidement : quand un talus est de plus de 5 mètres de hauteur, quand une pente est de plus de 30 %, il faut considérer 15 mètres de part et d'autre.

985 On sait que le projet se fait en terrain montagneux. Il y a des pentes de plus de 30 %. Donc, ça se pourrait que la superficie des milieux hydriques ait été sous-estimée. Donc, on recommande vraiment de revoir ce calcul-là en considérant la réglementation provinciale.

990 Dans le cadre du projet, il va y avoir plusieurs aménagements de traverses de cours d'eau. Si je me rappelle bien, il y en a à peu près 75. Ces aménagements-là peuvent avoir beaucoup d'impacts sur l'habitat du poisson.

995 Donc, ça peut apporter des matières en suspension, il peut y avoir une perturbation de la connexion hydrologique. Et dans l'étude d'impact, on mentionne que les bonnes pratiques à ce niveau-là vont être appliquées, mais dans la mesure du possible, et ce n'est pas mentionné aussi s'il va y avoir des mesures de suivi ou d'entretien.

Donc, ce qu'on recommande, c'est vraiment, encore une fois, d'appliquer les bonnes pratiques

995 en tout temps. Donc, on a parlé du RADF, le *Règlement sur l'aménagement durable des forêts*. Donc, ça, c'est des guides, des pratiques vraiment à appliquer dans tous les cas pour minimiser les impacts sur l'habitat du poisson.

1000 Et encore une fois, de s'assurer qu'il y ait un suivi et un entretien. Nous, ce qu'on recommande, c'est aux deux ans. Donc, faire le dégagement des ponceaux, l'entretien du réseau de drainage, tout ça.

Et finalement, encore une fois, comme pour les mesures de gestion des eaux pluviales : réhabiliter des chemins à la fin du projet. À défaut de réhabiliter les chemins, continuer l'entretien.

1005 L'omble chevalier oquassa, j'en ai parlé la dernière fois, c'est une espèce vulnérable qui est présente dans la zone d'étude. On peut le voir sur la carte du Centre de données sur le patrimoine naturel : il y a deux lacs où cette espèce... il y a eu des occurrences, en fait.

1010 Donc, ce qu'on recommande, c'est de faire des inventaires fauniques pour cette espèce-là, ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent, pour mieux déterminer les endroits où cette espèce-là est présente et appliquer le guide avec les mesures recommandées pour protéger cette espèce.

1015 Donc, les impacts sur les usagers, ça va être mon dernier point. Dans l'étude d'impact, on parle des impacts sur les motoneigistes, on parle des impacts sur les chasseurs, les pêcheurs, mais il y a une catégorie dont on ne parle pas, en fait, et c'est les canoteurs et les kayakistes.

1020 La vallée de la rivière Sainte-Anne, pourtant c'est un lieu d'exception pour la pratique du canot et du kayak, c'est une section de rivière de 50 kilomètres continus dans un paysage grandiose, et il peut y avoir plusieurs impacts que le projet pourrait amener sur ces usages-là, entre autres la sécurité des usagers.

Donc, par exemple, s'il y a des ponts qui doivent se construire sur la rivière, ça pourrait mettre la sécurité en jeu. Même la circulation aussi de près de 10 000 camions.

Et on avait aussi une préoccupation au niveau de la restriction à la zone d'accès. Donc, en ce

1025 moment, le Séminaire de Québec a des ententes avec les clubs de canots et kayaks pour permettre
l'accès à cette rivière-là. Mais en fait, les rivières, au Québec, c'est des territoires publics. Et dans
Charlevoix aussi, les acteurs de l'eau ont mentionné que c'était une priorité, l'accès aux rivières et
aux plans d'eau.

1030 Donc, on recommande fortement de préserver ces accès-là pendant la phase de construction,
pendant la phase d'exploitation du parc, et d'assurer la sécurité des usagers. Voilà. Ça fait pas mal
le tour de nos recommandations.

LA PRÉSIDENTE :

1035 Merci pour votre présentation. On aurait quelques questions pour vous, si vous permettez.

Mme CORINNE DUPONT-RACHIELE :

1040 Oui. Bien, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1045 J'aimerais ça revenir sur votre plan directeur de l'eau, mais premièrement, on a tenté de le
trouver en ligne, votre plan 2024-2034, puis on n'a pas réussi à avoir accès. Il y a-tu...?

Mme CORINNE DUPONT-RACHIELE :

1050 Il est encore en train d'être approuvé par les différents...

LA PRÉSIDENTE :

1055 O.K., ça fait que c'est pour ça qu'on ne peut pas y avoir accès. O.K. Puis est-ce que
l'approbation, vous savez si... l'échéance?

Mme CORINNE DUPONT-RACHIELE :

1060 Ça devrait... non, je n'ai pas l'échéance en tête, malheureusement, mais ça devrait être dans la prochaine année, j'ose espérer.

LA PRÉSIDENTE :

1065 O.K. Ça marche. Vous faites mention des différents objectifs de votre plan directeur, dont, mais là, vous en avez fait mention, de mettre en place des mesures d'atténuation des coups d'eau par crue subite. Vous avez fait mention de quelques mesures d'atténuation dans votre présentation, j'en ai noté quelques-unes, comme fermer les chemins, l'entretien des bassins de rétention.

Mme CORINNE DUPONT-RACHIELE :

1070 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1075 Est-ce qu'il y en a d'autres, mesures, que vous avez en tête?

Mme CORINNE DUPONT-RACHIELE :

1080 À quel niveau, pardon?

LA PRÉSIDENTE :

1085 Bien, vous faites mention de 10 mesures d'atténuation des coups d'eau par crue subite dans les têtes de bassins versants.

Mme CORINNE DUPONT-RACHIELE :

Oui, O.K., particulièrement...

LA PRÉSIDENTE :

1090

Dans les objectifs de votre plan directeur.

Mme CORINNE DUPONT-RACHIELE :

1095

Oui. Bien, c'est ça. J'en ai mentionné trois, autant :

- la création de fossés;
 - il y a aussi la revégétalisation des fossés;
 - la déviation de... bien, je l'ai mentionné tout à l'heure, mais ça, c'est quand même assez
- 1100 essentiel, de dévier les eaux de ruissellement vers la végétation, vers la forêt, pour ne pas que ça aille directement dans les cours d'eau, donc pour ne pas que ça vienne amplifier les coups d'eau;
- des bassins de rétention;
 - des bernés;
 - puis l'entretien, aussi, je mets l'emphase là-dessus : ça ne suffit pas de juste créer ces
- 1105 aménagements-là puis les laisser aller pour 30 ans.

LA PRÉSIDENTE :

1110

L'entretien de ces bassins-là. Très bien, merci. Je crois que vous avez mentionné dans votre mémoire que vous avez été contactée par l'initiateur de projet?

Mme CORINNE DUPONT-RACHIELE :

1115

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1120

Est-ce que vous avez eu une discussion par rapport à la mise en place de ces mesures-là?

Mme CORINNE DUPONT-RACHIELE :

1125

C'est une bonne question. Ce n'est pas moi qui avais participé à cette rencontre-là, mais je sais qu'on a fait part, c'est ça, de nos préoccupations au promoteur. On leur a fait des recommandations avant... en amont.

LA PRÉSIDENTE :

1130

Très bien, merci. Monsieur Lessard, vous aviez une question?

LE COMMISSAIRE :

Oui. Bonjour.

1135

Mme CORINNE DUPONT-RACHIELE :

Bonjour.

LE COMMISSAIRE :

1140

Au sujet des mesures de compensation pour perte de milieux humides, je note : vous mentionnez que vous favorisez des projets de restauration de milieux humides qui seraient dans le bassin versant.

1145

Mme CORINNE DUPONT-RACHIELE :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

1150

Je me posais la question : avez-vous des projets en tête? Est-ce qu'il y a des secteurs particuliers, déjà, que vous pourriez identifier puis tout ça? J'aurais aimé ça vous entendre là-dessus.

Mme CORINNE DUPONT-RACHIELE :

1155

Oui, on a certains secteurs, en fait. On a même proposé un projet au promoteur par rapport à de la restauration de milieux humides dans la zone.

LE COMMISSAIRE :

1160

O.K. Il y a un projet qui a été déjà... ah, oui? O.K.

LA PRÉSIDENTE :

1165

Est-ce que vous pouvez élaborer sur... donner plus de détails sur ce qui a été proposé?

Mme CORINNE DUPONT-RACHIELE :

1170

Encore une fois, ce n'est pas moi qui a proposé le projet, mais c'était des projets de restauration. Mais ça n'a pas été accepté. À ma connaissance.

LE COMMISSAIRE :

1175

O.K. C'est bon, merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

1180

Mme CORINNE DUPONT-RACHIELE :

Merci à vous.

1185

M. LUIS CALZADO

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (DM9)

1190

LA PRÉSIDENTE :

On va retourner avec un intervenant en ligne. Je vais demander à monsieur Luis Calzado, de l'Association québécoise de la production d'énergie.

1195

M. LUIS CALZADO :

Bonjour, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1200

Bonjour.

M. LUIS CALZADO :

1205

Bonjour. Merci beaucoup encore de me recevoir. Je vous remercie de nous accueillir cet après-midi pour pouvoir exprimer nos avis sur le projet du parc éolien Des Neiges.

1210

En premier, je voudrais me présenter : je m'appelle Luis Calzado, et je suis le président-directeur général de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable, ici, au Québec.

Ici, au Québec, on est actif, ça fait 30 ans, et on regroupe les producteurs, les équipementiers, les entreprises de biens et services qui développent des projets éoliens.

1215

Notre mission est de favoriser un environnement d'affaires optimal pour la production indépendante des énergies renouvelables et de maximiser la contribution de chaque filière pour

réaliser la transition énergétique.

1220 Ici, au Québec, notre objectif, c'est de pouvoir développer des projets éoliens qui vont cohabiter avec l'environnement des milieux d'accueil, à l'écoute des intervenants du milieu. Et il faut être à l'écoute aussi du public et des citoyens avec lesquels nous encourageons les échanges.

1225 Nous, ici, aussi, on représente l'expertise québécoise en matière d'énergie renouvelable, et nous voulons mettre de l'avant le savoir-faire de tous les membres que notre association représente.

1230 Nous informons aussi le grand public sur les différentes filières en énergie renouvelable, et on participe dans tous les débats sur les enjeux énergétiques. Et nous bonifions aussi les règlements et les protocoles, et participons dans les consultations gouvernementales et les différents groupes de travail dans les différents ministères.

Alors, j'aimerais bien m'exprimer sur le projet Des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain.

1235 Avec un plan de mise de production de 400 mégawatts, il va permettre de répondre aux besoins grandissants du Québec, tout en contribuant à la décarbonation de l'économie du Québec.

1240 Il s'inscrit dans le plan d'action d'Hydro-Québec, le plan d'action 2035, et dans les ambitions du gouvernement québécois de demeurer les leaders mondiaux dans la production des énergies renouvelables, en produisant de l'énergie propre pour notre économie et pour notre province.

Comme vous l'avez probablement entendu au cours des présentations précédentes, ce projet se situe sur les terres de la seigneurie de Beaupré. C'est un projet qui présente plusieurs avantages qui sont non négligeables, dont le développement de l'activité éolienne ici, au Québec.

- Numéro 1 : la ressource ce vent est excellente;
- 1245 • numéro 2 : c'est qu'aucune résidence permanente n'est située sur le site;
- le projet va être situé à proximité du réseau de transport d'électricité d'Hydro-Québec, et ça va nous permettre de pouvoir transporter cette électricité aux citoyens du Québec;
- ça s'harmonise aussi avec les activités courantes sur le site, ça veut dire les activités

forestières et les activités récréotouristiques;

- 1250 • il va y avoir la possibilité d'utiliser une grande partie des routes forestières déjà présentes sur le site, ce qui va limiter les impacts environnementaux.

1255 Il faut se souvenir aussi que la région est déjà habituée à la production éolienne, puisque d'autres parcs éoliens sont déjà en exploitation dans le territoire de la seigneurie de Beaupré, dans la MRC de la Côte-de-Beaupré : les parcs de la seigneurie de Beaupré 2, 3 et 4, développés et opérés conjointement par Boralex et Énergir, et le parc communautaire de la Côte-de-Beaupré, qui est en partenariat entre Boralex et la MRC de la Côte-de-Beaupré.

1260 Ainsi, Boralex et Énergir développent déjà des projets depuis 15 ans, ça veut dire qu'il y a une connaissance approfondie de comment développer l'éolien.

1265 À cet effet, le projet Des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain va être développé par trois compagnies québécoises dans un contexte maintenant où il y a beaucoup d'instabilités.

1270 Les trois compagnies québécoises vont nous permettre de développer des projets éoliens, c'est-à-dire les compagnies Boralex, Énergir et Hydro-Québec, qui sont des joueurs majeurs du développement énergétique au Québec, et qui cumulent chacun d'entre eux 30 ans d'expérience sur le marché québécois, ce qui en fait des partenaires de choix pour un projet, avec une grande expertise et une solidité financière pour pouvoir développer des projets de ce type.

1275 D'une valeur estimée à 1 milliard, il ne fait aucun doute que le projet Des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain va contribuer au dynamisme économique local et régional.

Ce projet va solliciter 500 emplois en phase de construction et va créer jusqu'à 15 emplois locaux permanents. Encore, comme je répète, dans une période d'instabilité mondiale, ces emplois vont nous permettre de pouvoir créer une stabilité dans les communautés locales.

1280 Maintenant, les promoteurs se sont également engagés à ce que sont les mécanismes et les

activités, qui vont créer et maximiser les retombées économiques locales. Ce que ça veut dire, pour ça, ça veut dire que le développement de ce projet va pouvoir aider à ce que des emplois et des retombées économiques puissent permettre le développement des diverses communautés.

1285 Comme vous pouvez le voir aussi, le projet est situé près de la capitale nationale et va pouvoir permettre des retombées aussi pour les communautés. C'est estimé, les retombées, à approximativement 300 millions.

1290 Des discussions sont en cours maintenant avec les communautés d'accueil pour convenir à des contributions financières qui pourraient être de l'ordre de 80 millions pour la durée d'exploitation du projet.

1295 Ça veut dire que l'ensemble de ces retombées économiques ne tiennent pas en compte des retombées économiques indirectes, telles que l'hébergement et la restauration, qui contribueront elles aussi aux activités économiques locales.

1300 Alors, avec ce que je suis en train d'indiquer, c'est que du côté de l'AQPER et du côté des promoteurs indépendants, on supporte à développer des types de projets comme ceux qui vous sont présentés aujourd'hui.

Nous, comme association, on traite des différents enjeux en ce qui respecte le développement de l'éolien. Et de ce côté, on supporte le développement de ce type de projet, qui nous aide dans la transition énergétique.

1305 L'AQPER tient également à souligner la démarche d'information et de consultation des promoteurs, conformément aux bonnes pratiques de l'industrie, ainsi que leur volonté de créer une table de concertation citoyenne, en plus de la mise en place d'un comité de suivi pour identifier des opportunités de projets structurants pour les résidents des municipalités avoisinantes.

1310 Nous croyons que c'est en ayant une compréhension approfondie des intérêts du milieu et en offrant des bénéfices localement qu'un projet peut être gagnant pour tous.

1315

Avec les besoins énergétiques en croissance au Québec, le devoir de fournir aux Québécois des nouvelles sources énergétiques et de diversifier notre éventail de production, il est impératif de considérer des projets de cette ampleur et surtout de cette qualité, et surtout avec des compagnies québécoises.

1320

C'est pourquoi nous voulions nous présenter devant vous pour signifier qu'avec une telle expertise, un impact positif sur la transition énergétique du Québec et une consultation citoyenne forte et attentive, nous demandons s'il vous plaît de permettre à ce projet de pouvoir aller de l'avant. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1325

Merci, Monsieur Calzado, pour votre présentation. J'aurais peut-être une petite question de précision pour vous, si vous permettez.

M. LUIS CALZADO :

1330

Hum, hum. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1335

C'est en lien avec la section 6.6 de votre mémoire, où vous traitez de façon plus générale de l'acceptabilité sociale. Vous mentionnez que l'acceptabilité sociale des projets, c'est une priorité majeure pour les promoteurs. Entre autres, vous parlez des activités de consultation, d'information qui peuvent être tenues, et de mesures consensuelles d'adaptation qui peuvent être mises en place.

1340

Donc, j'aurais aimé ça vous entendre un peu plus précisément sur ça, par rapport au contexte du projet qu'on a à l'étude.

M. LUIS CALZADO :

Alors, premier, la transition énergétique, ça veut dire le développement de tout type d'énergie,

1345 de ramener des nouvelles technologies pour produire l'énergie, doit se faire en cohabitation avec les milieux d'accueil.

Pour cela, il va falloir qu'il y ait des consultations, qu'il y ait des séances d'information qui soient développées. Dans ce projet, c'est un processus qui est suivi par les compagnies qui développent. 1350 Déjà, il y a l'expertise pour le projet qui a été déjà développée antérieurement.

Ça veut dire qu'il y a un savoir-faire de comment est-ce que ces consultations sont faites, pour pouvoir aider à ce que la cohabitation entre les énergies renouvelables et les milieux d'accueil puisse se faire d'une manière où les personnes vont être informées, vont pouvoir questionner durant le développement du projet, avant le développement du projet, pendant le développement du projet, et de s'assurer d'avoir toutes les réponses nécessaires pour pouvoir avoir une technologie qui va cohabiter avec les citoyens. 1355

LA PRÉSIDENTE :

1360 Très bien. Puis lorsque vous parlez de mesures consensuelles d'adaptation, vous faites référence à quoi, plus précisément?

M. LUIS CALZADO :

1365 Maintenant, comme vous savez, le projet a comme objectif de pouvoir utiliser déjà des chemins qui ont été utilisés pour le projet antérieur. Ça veut dire, de un, de pouvoir faire appel à ce type de terrain. Numéro 2, c'est de pouvoir entendre tous les commentaires des citoyens, afin que toute planification qui serait faite pour le projet puisse être entendue, et que bien, éventuellement, 1370 y ait une écoute des citoyens pour pouvoir mettre en place le projet.

LA PRÉSIDENTE :

1375 Très bien, merci. Monsieur Lessard, ça va? Merci, Monsieur Calzado, pour votre contribution. Je vous souhaite une belle fin de journée.

M. LUIS CALZADO :

À vous aussi, Madame. Bonne journée.

1380

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1385

**Mme JANIE VACHON-ROBILLARD et Mme MARTINA BASTIEN
POUR UN CHOIX ÉCLAIRÉ DANS NICOLET-YAMASKA (DM25)**

LA PRÉSIDENTE :

1390

Je vais demander à la prochaine intervenante qui est également à distance, madame Janie Vachon-Robillard, de se connecter, qui est déjà connectée, je crois, puis par la suite, après cette intervenante, on va passer à une pause de 15 minutes.

1395

Mme JANIE VACHON-ROBILLARD :

Il y a aussi Martina Bastien qui devait présenter avec moi. On va se partager le 15 minutes. Nous sommes toutes les deux des représentantes du collectif Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska.

1400

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Ça va, vous pouvez y aller.

1405

Mme JANIE VACHON-ROBILLARD :

Oui. Bon. Merci beaucoup de nous recevoir. Nous, nous sommes le collectif Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska.

1410

En fait, la mission de notre organisme, c'est de susciter une réflexion citoyenne sur différents enjeux d'intérêt collectif dans la MRC de Nicolet-Yamaska, afin de permettre à la population de faire des choix libres et éclairés et ainsi favoriser une démocratie participative et active.

1415

Dans le fond, on est né du fait qu'un projet était dans notre région, puis que pour nous, ça nous apparaissait être un projet assez important pour que ça soit une décision collective qui décide de si et comment se ferait ce projet-là, éolien.

Et à travers les différentes démarches qu'on a faites, on s'est rendu compte :

1420

- que ce n'était pas vraiment possible, en fait, ni qu'on puisse avoir une influence sur comment se ferait le projet, ni que la population puisse décider réellement si le projet allait se faire ou pas;
- que les élus en place étaient les seuls qui avaient un droit de regard là-dessus, les maires qui allaient voter sur la résolution au niveau du conseil des maires;
- et que la majorité des élus en place n'avait pas l'intention de consulter véritablement la population, qu'ils laissaient les consultations se faire par les promoteurs.

1425

À force de pressions, ils ont tenu des consultations, mais c'était plus des séances d'information et puis des moments où on prend « ah, oui, on vous écoute, on vous écoute », mais on sent très bien qu'il n'y a rien qui va sortir de ces rencontres-là.

1430

Et aussi, ce qu'on s'est rendu compte, c'est qu'avoir une consultation en tout début de projet, quand on n'a aucune idée de ce que c'est, un parc éolien, c'est très difficile de participer à ça, parce qu'on ne peut pas poser des bonnes questions quand on ne connaît pas un sujet.

1435

Ça prend un certain temps pour se familiariser puis devenir un peu assez compétent pour poser les bonnes questions pour savoir vraiment c'est quoi les enjeux qu'il peut y avoir, puis être capable de faire certaines recommandations.

1440

Et donc, on prend parole aujourd'hui, puis on vous a soumis un mémoire, parce que ça fait deux ans qu'on est dans ce dossier-là et qu'on se rendait compte que pour faire un choix éclairé sur un projet éolien dans notre région, ça demandait d'ouvrir nos horizons par rapport à ce que ça veut

dire, le développement éolien pour le Québec, qu'est-ce que ça veut dire au niveau économique pour les Québécois, qu'est-ce que ça veut dire sur l'aménagement du territoire d'une façon plus globale.

1445 Et puis de la façon dont un projet se développe, bien, ça a une influence sur le développement des futurs projets ailleurs.

1450 Et donc, c'est dans ce sens-là qu'on s'est aussi rassemblé avec beaucoup d'autres comités citoyens à travers le Québec, sous un organisme qui s'appelle le Regroupement vigilance énergie Québec.

1455 Et on a soumis dernièrement, le 29 janvier, on a fait une conférence de presse et on a soumis des recommandations qui nous semblent véritablement importantes, afin que le développement éolien au Québec se fasse pour le bien collectif, orienté pour vraiment une vraie transition énergétique, que ça ne se fasse pas en fonction des intérêts privés.

Parce que notre compréhension de ce qui se passe actuellement, c'est que c'est géré majoritairement par rapport à des intérêts privés et c'est problématique.

1460 Dans notre mémoire, on dénonce entre autres le fait que les municipalités soient, d'une certaine façon, appauvries, que le pacte fiscal n'ait pas été ajusté par rapport aux nouvelles responsabilités, puis que la majorité des élus municipaux se sentent... qu'ils ne peuvent pas passer à côté de la chance de pouvoir avoir un projet éolien chez eux, puis que les revenus sont tellement importants que ça les met dans une situation difficile.

1465 Ça les met dans une situation de conflit d'intérêts, en fait. Ils ne sont pas neutres par rapport à leur position qui devrait être la protection du territoire puis vraiment de voir avec les intérêts de leur population.

1470 Ça fait que dans ce contexte-là, nos demandes qu'on a faites demandent cinq choses, en fait : qu'on ait un moratoire par rapport aux projets éoliens sur le territoire du Québec tant qu'il n'y aura pas eu un processus de choix éclairé par la population.

1475

Puis nous, on pense que ça, ça passe par un BAPE générique de façon à ce qu'on puisse concentrer les intervenants, tous ceux qui veulent participer au débat public par rapport à l'éolien au Québec puissent le faire dans un seul endroit.

1480

Parce que c'est beaucoup d'énergie de devoir participer à plein de BAPE partout. Puis là, le développement éolien va s'agrandir énormément, s'accélérer partout au Québec. Donc, c'est important qu'on prenne ce temps-là d'analyser les impacts généralisés partout.

1485

Et puis entre autres, on a entendu monsieur Hans Moreau un peu plus tôt demander une étude indépendante sur les sons de basse fréquence. Ma collègue, elle va revenir là-dessus, elle s'est aussi intéressée à ce sujet-là.

1490

C'est quelque chose qui doit être fait pour tous les projets éoliens au Québec. Tout partout, on va avoir ce problème-là avec les nouvelles technologies qui n'ont pas été étudiées. Donc, ça, ça fait partie de nos demandes.

1495

On demande aussi qu'il y ait un débat public sur l'énergie. Est-ce qu'on a vraiment besoin de cette énergie-là au Québec, puis est-ce qu'elle va vraiment servir à la transition énergétique? Ce n'est pas du tout garanti.

1500

Tous les organismes environnementaux puis plein d'organismes de la société civile ont déposé un mémoire, un manifeste sur ce qui était nécessaire par rapport à la transition énergétique au Québec.

Je vais aller rechercher rapidement le nom de ce mémoire, de ce manifeste-là, mais quand on en prend connaissance, on voit que ce n'est pas du tout gagné. La preuve n'est pas faite que ça va servir à une vraie transition énergétique, qu'on est sur cette voie-là. Et c'est une preuve qui doit être faite avant qu'on puisse vraiment appuyer les projets éoliens sur cet objectif-là.

Alors : « *La participation à la transition énergétique reste à démontrer, notamment dans un contexte où la majorité des mégawatts octroyés récemment ont été destinés à l'exportation et à de nouvelles entreprises souvent étrangères.* »

1505 *Hydro-Québec affirme, dans son plan 2035, que 25 % de l'énergie produite sera consacrée à la croissance économique, 75 % à la décarbonation. Cependant, jusqu'à présent, 89 % des mégawatts attribués ont été alloués à la croissance et seulement 11 au projet de décarbonation. »*

1510 Puis il y en a qui font une analyse, qui disent qu'en fait, c'est zéro qui ont été vraiment octroyés à une vraie décarbonation.

Donc ça, c'est problématique, et ça ne doit pas être le fardeau des citoyens de faire la preuve que... ça doit être à l'inverse. Le gouvernement doit faire d'abord cette preuve-là avant de pouvoir mettre des projets éoliens partout. Ça doit être fait de façon démocratique.

1515 Nous, notre argumentaire dans notre mémoire, c'est beaucoup autour du choix éclairé. On pense que c'est la seule façon qu'on puisse faire une transition juste pour tous. C'est de passer par ce processus-là de choix éclairé qui implique un accès à l'information précise, objective, disponible sur tous les avantages, mais aussi les inconvénients des projets.

1520 Et le fait que les consultations soient menées beaucoup par les promoteurs, ils n'ont pas d'intérêt à aller nous parler des problématiques puis de mettre de l'emphase là-dessus, mais ça fait qu'on est mal informé.

1525 Bon. Je me sens serrée dans le temps pour tout vous présenter, mais comme vous avez pris acte de notre mémoire, vous avez vu notre argumentaire par rapport à ce que c'est, un choix libre et éclairé, qui fait que ça vient remplir un droit fondamental, qu'il y ait ce droit.

1530 C'est un droit démocratique fondamental de pouvoir sentir qu'on a pris un choix libre et éclairé, et au niveau du Québec, ça n'a pas été fait, ça, par rapport au développement éolien. Ni dans votre région. Dans notre mémoire, on remet en doute vraiment que c'est vraiment un processus de choix éclairé qui a été là pour les citoyens.

1535 D'ailleurs, il y en a beaucoup qui ont participé au BAPE précédent, le BAPE de l'autre projet Des Neiges, tout à côté. On critique que ça soit fait en trois BAPE, pour trois projets, parce que ça dilue, c'est plus difficile pour les citoyens, ça demande plus d'énergie de s'impliquer dans ce débat-là.

Et puis dans cette participation-là des citoyens au BAPE précédent, ça demande énormément d'énergie, et ils ont vraiment l'impression que finalement, ça ne change rien au bout de la ligne, que les intérêts économiques vont toujours être plus puissants que les intérêts citoyens.

1540

Et ça, c'est problématique. Et c'est une des limites du BAPE.

Oui, ça fait une consultation, ça fait un débat public, on partage de l'information, ça fait office un petit peu de choix éclairé, mais comme il n'y a pas de vrai choix à la fin, puisque ce que les citoyens vont avoir dit, bien, ça va peut-être juste être une recommandation si c'est retenu par le BAPE, et puis ensuite, le gouvernement en fait ce qu'il veut, mais ça fait qu'on n'a pas véritablement un choix là-dedans.

1545

Et ça, c'est vraiment problématique pour les populations qui restent avec les éoliennes par la suite.

1550

Alors, je ne veux pas prendre trop de temps, je veux laisser ma collègue pouvoir vous parler de tous les risques qui sont minimisés et qu'on doit tenir compte pour que ça soit des vrais choix éclairés.

1555

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

1560

Mme MARTINA BASTIEN :

Bonjour.

1565

LE COMMISSAIRE :

Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

1570

Il vous reste cinq minutes.

Mme MARTINA BASTIEN :

1575

Bonjour. O.K., d'accord. C'est la première fois que je participe à un BAPE. Je suis un peu stressée, donc je vais lire peut-être plus que ce que j'aurais à ajouter.

LA PRÉSIDENTE :

1580

Il n'y a pas de souci.

Mme MARTINA BASTIEN :

1585

Bonjour. J'aimerais d'abord remercier la commission de nous accueillir, mais aussi pour votre excellent travail. Dans le but de nous documenter, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt le rapport du projet Des Neiges – Secteur sud, Côte-de-Beaupré et les 16 principes du développement durable.

1590

Dans la section sur le bruit, les commissaires constatent la caractérisation du climat sonore faible, selon l'étude d'impact, mais elle est basée sur les lignes directrices en vigueur au Québec, applicables au bruit des éoliennes et ne visent pas non plus les infrasons.

Au Québec, on n'a pas de lignes directrices spécifiques pour les niveaux maximaux permis.

1595

La propagation importante des basses fréquences et des infrasons : j'aimerais y ajouter la contribution importante de la modulation de l'amplitude au niveau audible et inaudible, ce qui peut être assez important et peut propager de 3 à 9 kilomètres et causer des problèmes sur le sommeil. C'est prouvé, les études l'appuient.

1600

D'ailleurs, sur PCENY, j'ai fait une recension des articles que j'ai trouvés par rapport aux impacts des infrasons, les études antérieures, *community guidelines* de l'OMS, en 99, et plusieurs

chercheurs, il y a plusieurs sources qui prouvent qu'il y a un problème avec les infrasons.

1605 Au niveau de l'INSPQ, ils disent qu'ils ne peuvent pas conclure à une distance qui serait
sécuritaire. Je m'explique cela par aussi les facteurs d'inclusion et exclusion d'études, parce que
beaucoup d'études sur les infrasons étaient faites avant 2009 et antérieures. La fenêtre d'exclusion
et inclusion, c'est de 2011 à 2022.

1610 De plus, l'étude est basée sur 12 auteurs seulement, ou le rapport, et il y a beaucoup d'études
ailleurs qui existent qui donnent les liens. Mais à date, on n'a aucune étude sur les éoliennes de
7 mégawatts, à ma connaissance. Donc, le principe de précaution devait s'appliquer.

1615 J'ai aussi ajouté, au niveau des PFAS, les règlements qu'on n'a pas actuellement au Québec,
et l'industrie qui avoue que l'abrasion des pales est un réel problème. Donc, aux États-Unis, il y a
des places, ils prévoient déjà, à partir de 2030, il pourrait y avoir des lois qui pourraient causer un
problème à l'industrie éolienne dû aux PFAS. Actuellement, au niveau sol agricole, on va installer
des limites.

1620 Ensuite, je vais terminer. Étant donné que j'ai bien lu les 16 principes de développement
durable, j'aurais un commentaire à apporter.

1625 Concernant le principe « accès au savoir », l'information, la disponibilité de l'information par le
gouvernement et par l'industrie. Si on regarde le scientifique en chef, *Les quatre mythes de l'éolien*
[sic] ou le balado *Vert quoi on se tourne?* [sic], ça n'aide pas à la population ni aux élus de faire un
choix éclairé. Bon. C'est tout. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1630 Merci à vous, merci à vous deux pour votre présentation. Je vais passer la parole à mon
collègue, monsieur Lessard.

LE COMMISSAIRE :

1635 Merci à vous. J'ai une question qui s'adresse peut-être davantage à madame Vachon-Robillard par rapport au fait que, bon, on comprend que vous dénoncez, dans le fond, vous le mentionnez au début de votre mémoire, le modèle, si on veut, que les municipalités, souvent, et les MRC, sont d'une certaine façon promoteurs et bénéficiaires des projets éoliens. C'est un modèle qu'on voit effectivement régulièrement.

1640 Puis bon, vous considérez, bon, qu'elles sont en conflit d'intérêts, qu'elles se retrouvent dans des situations qu'elles sont juge et partie, puis vous remettez ça en question. Donc, c'est sûr qu'on sait que le monde municipal, souvent, sont à la recherche de revenus et tout ça.

1645 Puis on se demandait : de votre côté, est-ce qu'il y a un type d'implication pour les municipalités que vous considéreriez davantage acceptable, par exemple, notamment pour le déploiement de projets d'éoliennes, par exemple?

Mme JANIE VACHON-ROBILLARD :

1650 Une possibilité qui a été soulevée par Jean-François Blain, analyste en énergie.

LE COMMISSAIRE :

1655 Hum, hum. Oui.

Mme JANIE VACHON-ROBILLARD :

1660 C'était que ça soit un fonds, en fait, un fonds de développement des régions qui ne met pas les MRC en compétition les unes avec les autres pour avoir les projets éoliens. Ce n'est pas partout qu'on peut mettre des projets éoliens non plus.

 Donc, si on se fie là-dessus pour financer les municipalités, bien, il y a un problème d'iniquité quelque part, où il y a des régions qui vont en avoir besoin, mais qui ne pourront pas jamais avoir

1665 d'éoliennes. Donc, il y a moyen de faire du développement économique puis du développement régional qui n'est pas basé sur l'éolien, en fin de compte, et qu'on pourrait prendre des décisions.

Si on garde tout le développement éolien public, dans le fond, ça, c'est une autre des demandes qu'on fait :

1670

- que ça ne soit pas fait en partenariat avec des entreprises privées;
- que ça Hydro-Québec qui soit propriétaire de toutes les éoliennes qu'on mettra au Québec et qui décide de la bonne façon de le gérer puis de l'utiliser;
- que ça ne soit pas d'une façon où on est perdant économiquement, comme l'a démontré l'Institut de recherche en économie contemporaine, où on se retrouve, des fois, à payer et à prioriser l'énergie éolienne alors qu'on aurait de l'énergie dans nos barrages qu'on est obligé de produire de toute façon, et là, on paie des prix de fou à l'industrie privée, puis on est perdant, puis ça nous fait moins de services publics.

1675

1680

Donc, nous, on demande que ça soit tout au niveau public, le développement éolien qui se fasse au Québec.

Et à partir de là, on va avoir plus de revenus. Théoriquement, si on perd de l'argent au niveau du privé, bien, on va avoir plus de revenus. Et ces revenus-là, on peut trouver les bonnes façons de les partager auprès des communautés.

1685

Et puis il y a aussi des endroits mieux placés pour mettre des éoliennes que près des régions habitées. Ça fait que c'est tout ça qu'il faut évaluer correctement, dans un débat sur l'avenir énergétique puis dans un BAPE générique sur l'éolien.

1690

LE COMMISSAIRE :

Hum, hum. O.K. Très bien. Merci.

1695

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup pour votre présentation. Bonne fin d'après-midi.

1700

Mme JANIE VACHON-ROBILLARD :

Merci à vous.

1705

LA PRÉSIDENTE :

Donc, on va prendre une courte pause de 15 minutes, puis on reprend nos travaux par la suite.

1710

**PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE**

1715

**M. JEAN HABEL
ASSOCIATION CANADIENNE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE (DM17)**

LA PRÉSIDENTE :

Alors, bonjour, on va passer au prochain intervenant, qui est en ligne. Je vous demanderais dans la salle de reprendre place, s'il vous plaît, pour qu'on puisse continuer nos travaux. Donc, je vais appeler monsieur Jean Habel.

1720

M. JEAN HABEL :

Oui, bonjour.

1725

LA PRÉSIDENTE :

1730

Bonjour, Monsieur Habel.

M. JEAN HABEL :

1735

Donc, bonjour, Monsieur le Commissaire, bonjour, Madame la Présidente. Bien heureux de pouvoir intervenir au nom de l'Association canadienne de l'énergie renouvelable concernant le parc éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix pour le BAPE. Je vous remercie aussi de nous recevoir.

1740

De notre côté, on est une association qui représente divers membres fournisseurs, fabricants du secteur de l'énergie éolienne, solaire et du stockage d'énergie. On a aussi comme membres des municipalités, des services publics et des entreprises issus des groupes autochtones à travers notre *membership*.

1745

Donc, très heureux de pouvoir discuter de ce projet éolien qui est proposé aujourd'hui dans un partenariat égalitaire avec Boralex, Énergir et Hydro-Québec, pour une totalité de 400 mégawatts sur le territoire de la Ville de Baie-Saint-Paul, précisément sur les terres privées du Séminaire de Québec.

1750

Donc, de notre côté, on a soumis un mémoire à la commission parlant de ce projet-là qui doit être mis en service pour décembre 2027 et qui représente des investissements d'environ 1 G\$, qui permettra aussi de créer près de 500 emplois durant la phase de construction puis par la suite, une dizaine d'emplois permanents à travers l'entretien et la maintenance des installations tout le long des 30 ans de la vie du parc éolien, malgré que je vous soumettrais aussi qu'éventuellement, on peut avoir aussi des prolongations de parc possibles éventuellement, selon la volonté de tous et chacun.

1755

Donc, on a présenté divers constats concernant le développement de cette filière-là :

1760

- concernant notamment un enjeu qui est très important pour beaucoup de personnes, je suis sûr, aujourd'hui, dans la salle : l'acceptabilité sociale, qui est vraiment au cœur du développement des projets d'énergie renouvelable;

- l'aspect aussi de tous les bénéfices qui sont sociaux et économiques aussi, pour la région, pour le milieu d'accueil que représente l'énergie éolienne, notamment par la construction, par aussi les redevances qui peuvent être versées;
- donc, tout l'aspect, aussi, de l'aspect un petit peu plus holistique, qui est la transition énergétique puis l'impact que ce projet-là peut avoir aussi dans nos objectifs à court ou moyen terme pour atteindre la transition énergétique;
- le constat par rapport à l'ajout de production éolienne dans le réseau d'Hydro-Québec et aussi l'importance, disons, de la faible empreinte carbone de l'énergie éolienne.

1765

1770

Donc, voici les éléments que je veux couvrir avec vous, Monsieur le Commissaire, Madame la Présidente. Donc, notamment, c'est sûr et certain que pour nous, pour l'ensemble de l'industrie, l'acceptabilité sociale est vraiment une priorité importante.

1775

On voyait de façon plus holistique un sondage qui avait été mené en 2023 sur les diverses filières, puis on voyait quand même que dans une très grande majorité, l'énergie éolienne et le développement de cette filière-là au Québec étaient accueillis de façon positive.

1780

C'est sûr et certain qu'on a toujours le postulat de notre côté qu'acceptabilité sociale ne veut pas nécessairement dire unanimité. Il va y avoir des questions dans l'ensemble des projets, puis c'est important qu'on puisse trouver des voies de passage, mais en même temps, c'est sûr et certain qu'il y aura toujours des questionnements par rapport à n'importe quel projet.

1785

On parle ici d'un projet éolien, mais il pourrait y avoir des questionnements sur le développement d'une école primaire ou un hôpital, aussi, dans un secteur aussi qui pourrait apporter certains questionnements.

1790

Donc, peu importe la nature d'un projet, il peut toujours y avoir des questions, et l'important, pour nous, c'est de toujours constamment s'assurer que l'ensemble des personnes puissent y répondre le plus possible. Mais comme je vous dis, il n'y a jamais, souvent, une unanimité par rapport à un projet. Il faut toujours avoir ce questionnement et cette réflexion-là aussi en tête.

Quoique lorsqu'on regarde le travail qui est fait de la part de l'ensemble des parties prenantes

à l'intérieur de ce projet-là éolien Des Neiges – Secteur sud, on voit qu'il y a une volonté de favoriser la consultation.

1795

On remarque entre autres qu'il y a eu plusieurs rencontres avec les organismes du milieu, des citoyens, des propriétaires, depuis 2021, à travers plusieurs rondes successives de consultations publiques qui ont été organisées. Aussi, des rencontres individuelles qui ont été faites.

1800

Je souligne quand même aussi que l'exercice d'aujourd'hui que vous faites, Monsieur le Commissaire, Madame la Présidente, aussi, de consulter de façon additionnelle aussi la population, de permettre à ce que la population puisse avoir certaines réponses additionnelles aussi à leur questionnement fait partie aussi, selon moi, d'un processus très important qui est en cours à travers l'évaluation de ce projet de parc éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix.

1805

Puis de ce qu'on comprend aussi, il y a encore des rencontres individuelles additionnelles qui sont prévues puis une discussion, puis ça, c'est très important pour notre association aussi, avec la nation huronne-wendat et aussi les communautés innues sur le territoire, pour vraiment renforcer cette perspective-là de collaboration avec le secteur.

1810

Donc, les discussions sont en cours, mais je pense que la nature initiale des discussions qui ont lieu entourant ce projet-là est dans la perspective de favoriser l'acceptabilité sociale, selon notre association.

1815

Pour ce qui est du développement économique régional en général, c'est sûr et certain que de notre côté, on voit quand même de façon plus large le plan d'Hydro-Québec comme étant des investissements quand même importants qui vont se faire, autant sur la production que sur le réseau de transport.

1820

Et c'est sûr et certain qu'il va y avoir une matérialisation de ces investissements-là qui vont se faire de façon plus régionale.

Je ne ferai pas la nomenclature du rapport qu'on vous a partagé sur l'étude qu'on a faite avec Aviseo Conseil sur toute la plus-value des redevances qu'on peut avoir au niveau local d'une

1825 communauté d'accueil lorsqu'on a un projet éolien.

1830 Donc, on a répertorié, dans le fond, environ près de 4 000 mégawatts, donc ce qui est environ la capacité installée à l'heure actuelle au Québec. Puis on avait fait une étude dans ce sens-là. Donc, on parlait de plusieurs éléments pour les municipalités qui allaient de redevances, de locations foncières, parfois certaines taxes aussi reliées à l'établissement de ces projets-là.

1835 Ce qu'on peut dire pour le secteur du parc éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix, c'est qu'on anticipe que les redevances vont être d'environ 80 millions pour les communautés d'accueil, autant municipales qu'autochtones, qui vont accueillir ces infrastructures-là sur 30 ans.

1835 Donc, c'est quand même des investissements qui sont importants à considérer pour maximiser les investissements dans la communauté.

1840 Puis ça, c'est sûr et certain qu'on ne compte pas non plus, quand je faisais référence à tous les emplois qui allaient se faire durant la phase de construction, des emplois permanents, aussi, qui allaient être créés, toute la perspective, aussi, des retombées économiques indirectes du projet qui vont être engendrées par le projet, sachant aussi que les partenaires ont voulu s'assurer d'avoir un comité de maximisation des retombées économiques locales, ont voulu aussi s'assurer de pouvoir s'engager pleinement à travers la communauté, ce qui nous fait valoir qu'il y a une réelle volonté de s'engager à travers le milieu, à travers ce projet d'une importance pour la transition énergétique.

1845 Importance, parce que, bien, c'est un projet d'énergie éolienne qui va s'inscrire dans une mouvance très importante de notre côté, de s'assurer de transiter vers des pétajoules.

1850 Donc, mot très compliqué pour dire qu'on a besoin d'énergie renouvelable au Québec, parce que même si on a l'impression qu'on a un portefeuille énergétique qui s'appuie sur beaucoup l'hydroélectricité, il y a quand même 50 % de ce qu'on consomme en termes énergétiques qui vient de sources fortement émettrices en gaz à effet de serre.

1855 Donc, de s'assurer de transiter entre ces sources d'énergie fortement émettrices vers des énergies renouvelables, bien, ça prend des projets comme celui du parc éolien Des Neiges – Secteur

Charlevoix.

1860 Donc, comme je le disais : environ 50 % de notre portefeuille est fortement émetteur, puis la volonté du plan d'action d'Hydro-Québec, c'est de réellement cibler le transfert de ces sources-là d'énergie fortement émettrice vers de l'énergie renouvelable.

1865 Donc, 75 % de ce qui va être produit dans le plan d'action d'Hydro-Québec 2035, c'est vraiment de la décarbonation, donc de passer de ces sources d'énergie émettrice, comme par exemple le pétrole vers de la consommation accrue d'énergie renouvelable.

1870 Donc, pour ça, il faut avoir davantage de projets, des projets qui vont se faire un peu partout au Québec comme on peut le voir à travers la stratégie, dont notamment dans le secteur de Charlevoix.

Et tout ça va nous permettre de pouvoir, bien, s'assurer de transiter vers les objectifs que le gouvernement du Québec s'est aussi fixés en termes de réduction des GES sous les niveaux de 1990 aussi.

1875 Donc, ça fait quand même partie d'un des projets piliers pour s'assurer qu'on va avoir assez d'énergie pour brancher des nouvelles résidences, par exemple, mais aussi faire la transition vers un réseau électrique qui va être encore plus décarboné.

1880 L'un des éléments qui est intéressant aussi avec l'énergie éolienne en général, c'est que, bien, il n'y a pas beaucoup de pourcentage de notre mix énergétique qui s'appuie sur l'énergie éolienne en ce moment. On a beaucoup de l'hydroélectricité.

1885 On a entendu, à travers les derniers mois, les dernières années aussi, l'impact des changements climatiques sur le niveau d'eau dans les barrages. Donc, d'avoir une énergie qui est complémentaire, l'énergie éolienne, ça peut aussi permettre de galvaniser l'eau derrière les barrages.

Un autre élément aussi intéressant avec l'énergie éolienne, c'est que sa puissance maximale

1890

est atteinte pendant l'hiver, donc ça se couple bien avec aussi les périodes de pointe hivernale qu'on connaît au Québec.

1895

Alors, c'est sûr et certain que dans un contexte de changement climatique, d'ajouter une filière énergétique qui a fait ses preuves à travers les dernières années, c'est vraiment une plus-value à considérer pour le Québec.

1900

Et aussi, bien, je pense que l'aspect, aussi, économique est pour beaucoup. Le coût des éoliennes a grandement diminué à travers les dernières années, ce qui fait en sorte que c'est une énergie qui est fortement en demande partout à travers le monde, à travers les dernières années.

1905

Et aussi, l'empreinte au sol d'une énergie éolienne est très limitée. Donc, il y avait une étude qui a été publiée en 2022 par la National Renewable Energy Laboratory, qui mentionne que oui, il y a une empreinte au sol dans les airs, mais au niveau du sol en tant que tel, donc quand on prend un grand parc éolien, seulement 96 à 99 % usuellement de l'empreinte au sol va être impacté par une installation qui est physique.

1910

Donc, ça veut dire que ça diminue notre impact au sol pour la biodiversité. Sachant qu'on a des engagements qui avaient été faits dans le cadre aussi du cadre mondial de Kunming-Montréal, donc de protéger 30 % des terres, des océans aussi, c'est quand même un élément quand même à considérer dans l'ensemble des perspectives, parce que l'empreinte au sol d'un projet éolien est très limitative au point de vue de son empreinte au sol en général.

1915

Donc, en général, c'est des éléments que je voulais vous partager d'emblée.

Donc, vraiment, le secteur Des Neiges, pour nous, ça nous permet d'envisager vraiment une réussite d'un projet, tant sur le plan économique que sur les retombées aussi pour les collectivités, sur le plan technique aussi, qu'il va respecter les composantes environnementales du milieu, les préoccupations, aussi, des communautés environnantes.

1920

Comme je le dis, je pense que l'exercice d'aujourd'hui va renforcer aussi cet élément-là par rapport aux préoccupations des communautés, alors que les partenaires vont être capables d'encore

bonifier davantage la réflexion et leurs interventions.

1925 Et de notre côté, on voit la part de ce projet-là de façon plus globale, comme étant très
bénéfique pour bonifier le bouquet énergétique, s'assurer aussi qu'on diminue les gaz à effet de
serre et qu'on atteigne nos objectifs climatiques en choisissant d'intégrer davantage d'énergie
éolienne dans le bouquet énergétique du Québec, et va nous transmettre aussi d'atteindre les
objectifs qu'Hydro-Québec se sont fixés, et le gouvernement du Québec, dans ces cibles d'atteinte
de réduction des gaz à effet de serre.

1930 Donc, je vais m'arrêter ici. Si vous avez des questions, ça va me faire un grand plaisir de
pouvoir y répondre.

LA PRÉSIDENTE :

1935 Merci, Monsieur Habel, pour votre présentation. Je me permettrais peut-être juste une
question de précision pour vous, par rapport au constat 1 que vous avez fait mention à la page 4 de
votre mémoire.

1940 Vous mentionnez que – je vais lire : « *Le développement éolien au Québec est bien amorcé
et l'expérience parle d'elle-même : les projets construits et ceux en cours de construction s'intègrent
bien aux communautés qui les soutiennent dans une très large proportion.* »

1945 Là, je décodais, en lisant votre mémoire, que vous faites référence à un sondage
Léger Marketing en 2023 pour, j'imagine, venir appuyer ce constat-là, mais pour les projets en cours
de construction, avez-vous d'autres données ou d'autres références ou des critères qui vous
permettent justement de dire que ces projets-là sont bien intégrés ou bien acceptés par les
communautés d'accueil?

M. JEAN HABEL :

1950 Bien, je pense que l'exercice en cours, à travers des rencontres qui se sont faites de façon
individuelle, la poursuite des discussions, aussi, entre les partenaires avec les diverses

1955 communautés autochtones, la poursuite, aussi, de l'engagement à travers des discussions avec le milieu aussi, qui a eu lieu depuis 2021 puis qui va se poursuivre, bien, pour nous, c'est vraiment des meilleures pratiques qu'on suggère pour le déploiement des projets renouvelables partout au Canada.

Donc, de notre côté, on voit que les partenaires existants appliquent les bonnes pratiques.

1960 Puis je pense que le fait, aussi, d'avoir ces discussions-là à l'intérieur d'une audience publique indépendante comme celle-ci, où les citoyens peuvent aussi, à travers le Québec, aussi dans la communauté d'accueil, pouvoir s'exprimer, bien, renforce aussi cette perspective-là, aussi, de discussion avec le milieu, qui doit se faire tout au long du projet.

1965 Puis c'est ce qu'on entend. Donc, dès la préparation du projet jusqu'à la phase de construction, sa mise en opération en 2027, puis par la suite tout au long des 30 ans de mise en application du projet, c'est ce qu'on voit.

1970 C'est sûr aussi que je pense qu'on s'appuie aussi sur des partenaires qui ont démontré par le passé leur capacité, aussi, de connecter avec les communautés d'accueil, donc Boralex et Énergir sont des partenaires qui ont eu des projets aussi par le passé, des entreprises québécoises qui connaissent bien l'écosystème du Québec.

1975 Hydro-Québec, la société d'État, aussi, est habituée de faire ce type de consultation dans, par exemple, l'établissement de son réseau de transport.

Donc, je pense qu'avec ces partenaires-là qui vont participer à l'élaboration de ce projet-là, il y a une volonté de pouvoir continuer à faire cet engagement-là tout au long du déploiement du projet.

1980 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci, Monsieur Habel. Monsieur Lessard, aviez-vous... non, ça va? Non.

1985

LE COMMISSAIRE :

Merci.

1990

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie pour votre contribution aux travaux de la commission, puis je vous souhaite une belle fin d'après-midi.

1995

M. JEAN HABEL :

Merci, à vous aussi.

2000

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

M. NORMAND BEAUDOIN (DM31)

2005

LA PRÉSIDENTE :

On va passer au prochain intervenant, qui est en salle. Monsieur Normand Beaudoin, si vous voulez bien vous approcher à la table des intervenants. Bonjour, Monsieur Beaudoin.

2010

M. NORMAND BEAUDOIN :

Bonjour.

2015

LA PRÉSIDENTE :

Prenez le temps de vous installer, je vois que vous avez beaucoup de matériel.

M. NORMAND BEAUDOIN :

2020 Alors, je me présente à tout le monde : je m'appelle Normand Beaudoin. Alors, je fais un peu comme à la retraite, alors je vais vous faire un petit résumé de mon travail.

2025 J'avais à peine 13 ans, je m'étais trouvé mon premier boulot. Alors, c'est moi qui m'occupais de toute la réparation des vélos du quartier à un petit magasin de quartier. Alors, j'ai été en charge de tout ce qui s'appelle les rénovations de ça. Alors, ça a été mes premières folies des roulettes, si on peut dire comme ça.

À 19 ans, j'ai eu mon premier brevet de moteur canadien et américain. Ça a été un de mes professeurs d'université qui m'a fait la traduction de ce brevet-là en anglais.

2030 La vie m'a amené ailleurs. À 24 ans, j'enseignais l'histoire des idéologies québécoises à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Alors, à cette époque-là, ça veut dire que ça nous amène dans les années 80-83, donc dans les belles années de René Lévesque, Landry, tout ça, la nationalisation de l'électricité.

2035 Alors, ça explique un peu que j'ai quand même un côté émotif dans ces genres de dossiers-là.

2040 Ensuite, mon frère est ingénieur. Il est décédé aujourd'hui, c'est lui qui a fondé l'institut des véhicules avancés, à Saint-Jérôme. L'institut des véhicules électriques. Et à la même époque, moi, comme je travaillais déjà comme inventeur professionnel dans les machines matrices avec un groupe de Français, j'ai été l'inventeur du moteur turbinatif, qui était un genre de moteur qui a, si vous voulez, réglé tous les problèmes des moteurs rotatifs. Et ce moteur-là a été amené à la Bourse, à Paris, sur Euronext. Alors, on avait des bonnes discussions, mon frère et moi, sur l'électrique et sur les moteurs à gaz.

2045 S'il était vivant, on en aurait encore aujourd'hui, parce qu'il sait très bien que même des moteurs à gaz, on peut les faire non polluants et totalement décarbonants aussi. Alors, ça serait une tout autre discussion qu'on pourrait avoir.

2050 J'ai été médaillé d'or au Salon international des inventeurs de Genève à un moment donné. Alors, en ce qui me concerne, la présente audition, c'est que quand j'ai quitté la société, à Paris, je suis revenu au Québec, et j'étais extrêmement intéressé par les éoliennes à cette époque-là. Donc, ce n'est pas d'aujourd'hui que tout ce développement-là de l'air propre, ça m'intéresse.

2055 Alors, aux auditions de la Régie de l'énergie il y a plusieurs années, ça doit faire à peu près 12 ans, qui avaient été faites par monsieur Vandal, lors des premiers problèmes, parce qu'à l'époque, il y avait eu un premier appel d'offres important au niveau de l'éolien, et tout le problème, c'était le côté déficitaire et tout ça, est-ce qu'on devait le faire ou ne devait pas le faire.

2060 Et déjà, à cette époque-là, j'avais produit un premier genre d'éolien dont j'ai parlé la dernière fois, qui était des éoliennes verticales. Alors, c'est sûr que je vais vous montrer un film que j'ai fait parvenir à la Régie, mais je le représente ici.

2065 Je ne voudrais pas que vous pensiez que c'est final, mais c'est le premier travail qui a été fait et qui a été présenté publiquement à la Régie de l'énergie.

Donc, déjà, à ce niveau-là, le gouvernement du Québec et la Régie de l'énergie sont bien conscients qu'il existe des éoliennes, tel que le manuscrit que j'avais présenté, qui peuvent produire jusqu'à 200 et 300 % plus d'énergie.

2070 Alors, voici. Ça, c'est des éoliennes que j'ai faites maison. Et on voit très bien le fonctionnement. Bon, là, et c'est tout petit. Ça aussi, ça peut être fait à 2-300 pieds de haut, et je vais expliquer.

2075 Alors, ça, c'est les premières éoliennes verticales. Alors, pourquoi c'est si puissant? Alors, je vais vous expliquer un peu pourquoi ça double l'énergie des éoliennes actuelles. Dans un premier tableau, je vais vous expliquer un peu pourquoi ça ne fonctionne pas, des éoliennes...

LA PRÉSIDENTE :

2080 Monsieur Beaudoin, si vous vous éloignez du micro, on ne pourra plus vous prendre dans les

transcriptions. Ça fait qu'à moins que vous preniez le micro avec vous dans votre main, ça... je pense qu'il se décroche. Ah, voilà. Comme ça, on ne va rien manquer de ce que vous allez nous partager.

M. NORMAND BEAUDOIN :

2085

Alors, voici. Là, vous avez une éolienne ordinaire. Pourquoi ça ne fonctionne pas? Il faut quand même vérifier pourquoi ça ne fonctionne pas, parce que partout dans le monde, on n'a bâti que ça. Eh bien, les raisons sont assez simples.

2090

Premièrement, vous avez une pale, et il faut absolument qu'elle soit en angle pour recevoir le vent, pour avoir une certaine poussée latérale. Alors, vous perdez un premier 50 %.

2095

Deuxièmement, vous avez toujours un système qui tourne autour d'un axe. À la fin, référez-vous quand vous êtes en train d'enlever un boulon après un pneu : vous ne le prenez pas au début, vous le prenez à la fin.

2100

Pourquoi? Parce qu'à la fin, vous avez la force de levier maximal, et au centre, vous n'avez rien. Et entre les deux, vous avez 50 %. Donc, vous partez d'une force qui est déjà diminuée de 50 % parce qu'elle est en angle, et après ça, elle est maximale au bout, médium dans le milieu, zéro au centre. Donc, pour une moyenne de 50 %. Alors, votre énergie, c'est 50 % de 50 %.

2105

Mais ce n'est pas tout. Vous pourriez avoir une éolienne dont les pales sont rectangulaires. Mais dans une éolienne standard, en rond, vous ne pouvez pas avoir ça. Vous êtes obligé, avec la grandeur maximale des pales, d'avoir des triangles.

2110

Et si vous regardez la valeur maximale que vous pourriez tirer d'énergie, vous avez un triangle par rapport à son rectangle qui est encore 50 % de divisé. Donc, vous avez 100 % divisé par 2, ça fait 50, divisé par 2, ça fait 25, divisé par 2, ça fait 12,5. Voici ce que vous récoltez du vent.

Quand vous avez une éolienne verticale, vous enlevez la première partie, 50 %, et votre soustraction s'arrête là, parce que vous avez une force de levier maximale. À quelque point de la pale que vous soyez, vous avez une force de levier maximal.

2115 Et vous pouvez maintenant, dans toute la partie où elles descendent, comme ça, et elles montent, avoir des pales qui occupent la pleine grandeur rectangulaire de leur espace. Donc, vous donnez 100 % de la grandeur totale. Alors, au lieu de récupérer 12,5 %, vous récupérez 50 %.

2120 Quand vous créez une machine, vous ne pouvez jamais créer une machine qui produit plus que ce qu'elle pourrait produire. Mais vous pouvez créer une machine qui est moins énergivore, quelle qu'elle serait.

Alors, ça, c'était les premières éoliennes que ça a été fait, ça fait déjà 10-12 ans. Je n'en suis pas resté là. Alors, je vais aller assez vite, maintenant, parce que je sens que...

LA PRÉSIDENTE :

2125 Il ne faut pas vous perdre. Puis oubliez-nous pas, nous, en avant, Monsieur Beaudoin.

M. NORMAND BEAUDOIN :

2130 Je vais essayer d'être intéressant. Alors, ça, c'est les premières éoliennes. Bon. Qu'est-ce qu'il y a d'intéressant pour notre projet, c'est des éoliennes verticales. Mais là où ça devient vraiment intéressant : elles fonctionnent exactement de la même façon si elles sont à l'horizontale.

2135 Quel est le problème avec nos rivières du Québec? Je me rappelle avoir discuté avec monsieur Daniel Breton, à l'époque, qui était le ministre de madame Landry, ils avaient fait une éolienne dans le fleuve : 50 M\$. Un truc qui tournait rond puis qui avait besoin de toute la puissance du fleuve dans le chenal, à l'autre bout, pour être capable de bouger un peu.

2140 Mais si vous avez des éoliennes qui peuvent avoir deux ou trois pieds de haut et avoir 15 ou 20 pieds de long, alors là, vous n'êtes pas obligé de les mettre dans une rivière sur 100. Vous pouvez les mettre dans 99 rivières sur 100 à la place, et vous pouvez en mettre 10 ou 15 par rivière. Vous venez de changer la donne, mais totalement.

Parce que l'ergonomie de votre machine, la cinétique de votre machine permet que

2145 l'encombrement soit tellement diminué que maintenant, là où vous ne pouviez pas en utiliser aucune ou presque aucune, et que vous êtes forcé d'utiliser ces mégamachines éoliennes, vous pourriez faire de l'hydrolien, qui est beaucoup plus rentable. Alors, voici. C'est ça que c'est, là-dessus.

2150 Mais moi, comme inventeur, j'ai passé ma vie à retourner le problème, à dire « je ne suis pas satisfait », « je ne suis pas satisfait ». Ces machines-là, à supposer qu'elle a 4 pieds, elle a 2 pieds, les pales s'en vont comme ça, elle retourne, s'en vont comme ça. Trop épais à mon goût.

2155 On peut diminuer encore. Mais comment on le fait? On met les pales une derrière l'autre. Alors, le vent, au lieu de rentrer en face de la machine, va rentrer par le côté, va sortir par le côté.

Mais là, on a un gros problème. Quand on va faire rentrer le vent par un côté, il va produire une action positive, mais quand il va sortir par l'autre côté, il va produire une contre-réaction. Et là, vous ne pouvez pas le faire. Alors là, le problème, c'est comment on règle ce problème-là.

2160 Voici une première solution : on fait des pales en accent circonflexe. Alors, la pale, toutes les pales sont comme un peu en accent circonflexe, le vent rentre sur la pale maître, la pale secondaire en arrière ne reçoit pas de vent, et quand l'accent circonflexe se vire à l'envers, la pale esclave, c'est elle qui devient la pale maître, donc elle fait le mouvement à 90 degrés.

2165 Et là, on a une machine qui, maintenant, est réduite encore la moitié, produit la même énergie. Et là, on peut la disposer encore dans beaucoup plus d'endroits.

2170 Alors, c'est un peu ce que vous voyez là-dessus : vous voyez, c'est ce tableau-là, parce que c'est compliqué, l'air...

L'air ou l'eau peut rentrer par là, amener une action descendante, mais elle peut aussi passer à travers et, sur l'inverse, amener une torsion montante. Alors, vous avez une éolienne ou une hydrolienne qui marche toujours positif.

2175 Alors, je n'étais pas encore content, parce qu'avec des doubles pales, vous allez avoir des jeux d'air ou des jeux d'eau qui vont se promener là-dedans. Des gens en dynamique des fluides, ils

vont vous le dire : vaut mieux avoir une pale simple.

2180 Comment avoir une pale simple? Alors, vous faites deux systèmes déséquilibrés un sur l'autre, et pendant qu'un fait une addition de vitesse sur l'autre, un demi-tour plus tard, il subit une soustraction de vitesse qui fait varier les pales, et non pas de 180 degrés, mais de 90 degrés, exactement, ce dont vous avez besoin.

2185 Alors là, c'est magique, parce que vous avez juste un système de pale qui, avec le double système, reçoit positivement ces eaux ou ces airs, fait descendre la machine. Le fluide continue de passer à travers, fait monter la machine.

2190 Avez-vous quelque chose de plus simple que ça? Et là, ça, ça vous donne 400 % de plus d'énergie qu'une éolienne énergivore habituelle. 400 %.

Et moi, je vous dis : j'ai présenté les premières à la Régie de l'énergie il y a 10 ans, j'aurais aimé ça que ça se fasse, un groupe. Mais je continue, je continue.

2195 Maintenant que je les ai faites à double pivot, pourquoi je ne les ferais pas à plusieurs pivots? Puis pourquoi ça ne serait pas dans une rivière, ça? Alors, mon truc qui tourne à 90 degrés, mes pales qui sont en angle, juste en accent circonflexe, elles deviennent en croix. Alors, voyez ce qui se passe. Le fluide prend celle-là. Rendu au bout, la croix tourne.

2200 Alors, la croix tourne et on continue d'avoir une action à 100 % positive. Elle descend au bas, la croix tourne, on a encore 100 % positive. Et ça, on a une belle rivière ici, qui reçoit les pales positivement à 100 %, encore 100 %, encore 100 %, encore 100 %.

2205 Et là, c'est des petites croix. Mais si les croix, elles ont 15 pieds et qu'elles reçoivent 15 pieds d'eau, elles se promènent comme ça, comme ça, comme ça, elles reviennent. Quand elles reviennent, on n'a pratiquement pas de contre-réaction. Alors, ça, c'est pour l'hydrolien.

Juste pour vous dire ici : vous avez des nouvelles turbines de barrage qui règlent le problème des vieilles turbines Francis et des vieilles hélices qu'on retrouve dans nos barrages.

2210 Pourquoi? Parce que c'est les premières turbines, genre Francis, mais qu'on peut mettre au perpendiculaire et que l'eau passe complètement à travers, les actionne autant positif dans le haut que dans le bas.

2215 Alors, je vais être obligé de résumer. J'aurais eu beaucoup de choses à dire, je vais résumer simplement ceci : on a fait beaucoup de commentaires partout, ah, c'est beau, l'écologie, la décarbonation, tout ça. Mais qui dans le monde n'est pas d'accord avec ça? Maintenant, c'est de la façon dont on le fait qui fait qu'on a une équation.

2220 Les machines qu'on utilise sont là, l'argent qu'on fait avec est là, et l'environnement qu'on détruit est là. Et tant qu'on utilise des mauvaises machines énergivores comme celles qu'on utilise dans le moment et qu'on s'appête à utiliser pour 30 ans, et qu'on ne donne pas l'exemple de ce qu'on devrait faire, on détruit plus l'environnement et on fait beaucoup moins d'argent.

2225 Alors moi, ce que je propose dans les plans, puis vous pourrez le lire : le plan actuel d'Hydro-Québec est complètement erratique parce qu'à l'aide de machines comme celles-là, ce n'est pas l'éolien qui devrait prendre la grosse place, c'est l'hydrolien.

2230 Avec ces turbines-là, au lieu de refaire des barrages, on refait une structure d'écoulement secondaire à côté du barrage, on met des turbines fonctionnelles, ça nous coûte beaucoup moins cher, et ce n'est même pas le doublé d'électricité qu'on pourrait faire si on veut d'ici trois ou quatre ans ou cinq ans, c'est le quintuplé.

2235 Alors, mon argument n'est pas idéologique. Il pourrait l'être, parce que j'aimerais bien ça que toutes ces choses-là, politiquement, soient faites peut-être un peu mieux, mais mon argument est : on peut se battre dans la politique, dans l'écologie, dans tout ce qu'on voudra, mais si on continue d'avoir des vieilles machines énergivores, eh bien, on va encore s'embêter. Et on va détruire l'environnement.

2240 Moi, si je dis qu'avec un groupe d'éoliennes tout petit, on peut faire la même force *éoliennique* en grappe ou en forêt *éoliennique* qu'on fait avec tout un développement au lieu de tout briser, si, avec des éoliennes plus fortes, on peut les mettre partout où on veut puis ne pas être pris pour les

mettre dans les plus belles places comme Baie-Saint-Paul, là on est gagnant.

Et là, on peut prendre nos produits, et au lieu de subir ce qu'on vient de subir avec les États-Unis, nous les envoyons aux États-Unis, nous on force la *game*. Merci.

2245

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Beaudoin, pour votre présentation. Mais je comprends aussi que vos schémas, vous les avez déposés, hein, à la commission? Oui? Parfait. On va pouvoir en prendre connaissance, même si on...

2250

M. NORMAND BEAUDOIN :

(Coupure sonore).

2255

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Et on va pouvoir en prendre connaissance, parce que nous, on n'a pas tout vu de vos schémas, mais ce n'est pas grave.

2260

M. NORMAND BEAUDOIN :

Je vais vous les laisser.

2265

LA PRÉSIDENTE :

Je vais laisser la parole à mon collègue, monsieur Lessard, qui a une question pour vous, si vous permettez.

2270

LE COMMISSAIRE :

Oui, bien, bonjour. Merci, on voit que vous êtes un passionné. Merci. C'est bien, de

2275 l'innovation, je pense qu'on en veut toujours. Question : donc, à la fin de votre mémoire, dans le fond, vous proposez de revoir la gestion et le financement, recherche et développement dans le domaine éolien.

2280 Je voulais juste comprendre peut-être un peu plus à ce niveau-là : est-ce que vous considérez, dans le fond, que les conditions actuelles ne favorisent pas l'émergence, justement, de nouvelles technologies comme vous proposez? Puis qu'est-ce qui pourrait être fait, peut-être, pour favoriser davantage l'innovation dans le domaine?

M. NORMAND BEAUDOIN :

2285 Bien, moi, je pense qu'Hydro-Québec, ça serait sa job. C'est vraiment son devoir de créer une société de recherche et développement, mais réellement dédiée, si on veut vraiment faire le virage énergétique, au virage énergétique.

2290 Quelque chose de différent de l'IREQ. Parce que l'IREQ, ça s'occupe plus des problèmes, on dirait, personnels d'Hydro-Québec, comme par exemple les gros condensateurs, ces choses-là. Mais vraiment autre chose.

2295 Deuxième des choses, ce que je trouverais qui serait logique : si c'est prouvé, tout ce que j'avance, on ne peut pas se permettre d'avoir un ensemble de projets éoliens dans le Québec qui va être là pendant 30 ans.

2300 Maintenant qu'on sait que ça peut être dépassé, tant mieux si c'est chez nous que c'est fait, mais on doit absolument proposer aux ministres qu'ils incorporent dans tout projet éolien qu'ils vont faire une partie, au moins, du capital qui va être investi avec Hydro-Québec en recherche et développement, et au surplus, qu'ils s'obligent en cours de route, s'il y a des innovations importantes qui arrivent qui amènent encore plus d'argent, qui sauvent encore plus d'environnement, et puis en plus de ça, qui rapportent plus au public, qu'on fait tout qu'est-ce qu'on peut pour les intégrer à mesure et ne pas être pris avec des vieilles machines pour 30 ans.

Quand je dis des « vieilles machines », je comprends la réponse de monsieur Bourrellis, la

2305 dernière fois, que c'est les dernières. Mais c'est les derniers affilements des pales, mais c'est encore une roue, c'est encore quelque chose, c'est encore un moulin à vent du XIV^e siècle.

Là, on arrive avec le XX^e siècle, au moment où on veut vraiment aller sur Mars, on veut faire de l'intelligence artificielle, il faut aussi être capable de soutenir ça.

2310 Bon. Dernière chose que je voudrais suggérer aussi, parce que ça a été mentionné à plusieurs places, puis moi aussi, je trouve ça difficile : je pense qu'il devrait faire partie des devoirs, et, je dirais, en bon québécois, des « jobs d'Hydro-Québec » d'agir au contraire de ce qu'ils font dans le moment.

2315 Les audiences du BAPE, ça devrait être Hydro-Québec qui, lui, fait ses études de vent, fait ses études de site, fait ses audiences, et après qu'il a réalisé que ça va, après seulement, il fait ses appels d'offres.

2320 Et là, c'est le contraire qui se fait. Et c'est qu'on reçoit des ordres du ministre comme quoi ça prend tant d'énergie, on donne ça au petit comité qui a été fait entre Hydro-Québec, le pôle d'énergie, qui est deux-trois personnes qui font ça, puis tout d'un coup, ça s'en va par des promoteurs, puis à la fin, seulement, c'est discuté.

2325 Le processus, selon moi, devrait être l'inverse, et tout le monde serait d'accord, parce que même les promoteurs qui défendent tout ça, ils seraient d'accord. Et puis j'ai entendu des gens qui diraient que, bien, la démocratie serait mieux portante. Bon.

2330 Mais moi, je ne vais pas plus loin là-dedans, je n'étais pas venu pour ça. Moi, je suis venu pour dire qu'on a peut-être des machines qui, à la fois, mettraient le Québec à nouveau comme dans les années 60 ou 70, à l'avance.

Si ce n'est pas ceux-là, si on crée une société d'une idée vient une autre, vient une autre, et on l'aura, mais on a ce qu'il faut maintenant, on a une belle base pour partir.

2335 Et puis partant de cela, bien, il faut l'obliger, il faut dire à Hydro-Québec « si vous pouvez mettre 1 milliard dans un projet, vous pouvez peut-être mettre 10 ou 20 millions en recherche et

développement, s'il vous plaît ». 1 milliard, c'est 1 000 millions.

2340 Alors, moi, je trouve ça inconcevable et inacceptable qu'on se lance comme ça, pendant les 30 prochaines années, avec une série de machines qu'on sait que maintenant, à la mesure de ce qu'on voit, qu'elles sont vieillottes, et qu'on ne se donne pas des critères pour changer ça, pour s'améliorer, pour être capable d'exporter, pour être capable...

2345 Moi, mon vœu le plus sincère, ça serait que le moteur roue, il est parti d'ici, puis après ça, on le reçoit parce qu'on est obligé de faire les batteries de Northvolt. Moi, ça serait le contraire que j'aimerais.

2350 J'aimerais que non seulement ça soit ça, j'aimerais qu'il se crée une société de recherche et développement, puis après ça, on soit capable de donner la fabrication d'éoliennes ici. Puis avec les licences puis les *patent pendings*, c'est nous qui a la capacité de les vendre aux États-Unis puis qui rentrons dans le marché américain. Ça, ça serait, selon moi, quelque chose de l'avancement.

LA PRÉSIDENTE :

2355 Merci, Monsieur Beaudoin.

LE COMMISSAIRE :

2360 Très bien. On vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

2365 Hum. Vous dites que ça faisait longtemps que vous n'aviez pas fait de présentation, ça ne paraissait pas.

M. NORMAND BEAUDOIN :

2370

Pardon?

LA PRÉSIDENTE :

2375

Vous avez dit tantôt que vous étiez stressé, parce que ça faisait longtemps que vous n'aviez pas fait de présentation, mais ça ne paraissait pas du tout. Vous avez ça dans le sang.

M. NORMAND BEAUDOIN :

2380

Ah! Bien, écoute, je suis un bon vieux prof. Ça me revient, mais je peux vous avouer que c'est intimidant. C'est vraiment intimidant. Bien, ceux qui passent, ils le savent. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2385

Merci à vous.

LE COMMISSAIRE :

2390

Merci. Bonne fin de journée.

LA PRÉSIDENTE :

2395

Vous nous laissez vos croquis? Parfait, merci.

2400

M. ALEXANDRE RICHARD (DM23)

2405 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais passer au prochain intervenant qui est en ligne, monsieur Alexandre Richard. Par la suite, on va avoir madame Jobin, qui est en salle, qui va conclure les présentations. Notre registre est présentement fermé. Bonjour, Monsieur Richard.

2410

M. ALEXANDRE RICHARD :

Je vais vous présenter mon mémoire, en fait, qui s'intitule : « *Le parc éolien Des Neiges – Un projet de surprotection énergétique* ».

2415

Donc, ici, je fais un résumé, en gros. J'ai inscrit dans mon mémoire que l'effort de recherche, il n'est pas suffisant. En gros, il manque des informations par rapport à toutes les espèces qui peuvent être présentes dans la zone d'étude, surtout par rapport au niveau de fréquences sonores des infrasons et des vibrations du bruit qui peuvent potentiellement être néfastes pour la faune et la flore.

2420

Donc, on ne sait pas vraiment encore c'est quoi les effets de tout ce déploiement de parc éolien là, simultanément, à grande échelle. Donc, l'idée, ici, c'est d'attirer l'attention de la commission sur le fait qu'il y a des effets potentiellement additifs avec les autres activités humaines.

2425

Je crois que dans ce secteur-là, là il y a de la foresterie, il y a beaucoup de déforestation, en fait, qui est faite, il y a des coupes d'arbres. Et cumulativement, bien, c'est sûr que tous les parcs éoliens, ils se cumulent, hein?

2430

On s'entend que l'idée, ici, ça a peut-être l'air naïf un peu de parler des insectes, mais je pense qu'il y a un déclin majeur des insectes présentement. Je ne suis pas un expert là-dedans, mais je voulais attirer l'attention de la commission là-dessus pour au moins faire un inventaire des

insectes qui sont présents.

2435 Parce que là, on ne sait pas ça va être quoi l'impact si on répercute des coupes, par exemple, pour installer les éoliennes. Donc, ça, c'est un point qui est important pour moi, que je voulais vous faire part.

2440 Après ça, en gros, ici, ce que je veux mettre de l'avant, c'est que le projet, c'est une surproduction énergétique, en fait, qui risque d'accentuer la fragmentation des territoires.

2445 On en a un peu parlé. C'est sûr que l'idée, ici, c'est qu'en gros, la mise en marché de l'énergie qui va être produite par le projet Des Neiges, bien, personne ne sait vraiment ce qu'on va en faire. Je sais que le plan d'action d'Hydro-Québec, c'est de définir 75 % pour la décarbonation, mais est-ce qu'on a vraiment fait une analyse exhaustive de l'ensemble de ces projets-là?

2450 Puis en gros, ça serait important que la commission porte une attention particulière sur la surproduction énergétique qui permettrait entre autres la fragmentation directe et indirecte des territoires aux points d'implantation de production.

2455 Ça, c'est-à-dire, je veux dire par là que quand on construit le parc éolien, bien, on fragmente des territoires, ça, c'est une chose. Mais par contre, une fois que l'énergie est produite, il y a d'autres fragmentations de territoires qui sont causées à cause qu'on alimente un autre endroit au point de livraison.

2460 Dans mon mémoire, c'est comme, on met de l'énergie sur le marché, mais à cause que cette énergie-là est présente, que ce soit autant du pétrole que de l'électricité, ça ne change rien, ici. Je n'ai pas de parti pris.

2460 Moi, je n'ai rien contre l'éolien en tant que tel, mais je pense qu'on part dans une dérape, un peu, de surproduction. Donc, c'est pour ça que je voulais attirer la commission sur ce point-là. C'est une notion de surproduction énergie.

On va passer à la page 4 du PDF, qui est un peu dans la même veine. Donc, ici, cette page-là

2465 s'intitule : « *Surstimulation économique via l'abondance d'énergie* ». C'est un peu ça, le but, hein? Je pense que l'idée, c'est que plus qu'on a de l'énergie, bien, plus qu'on peut générer des retombées économiques.

2470 Mais par exemple, il faut tenir compte de l'internalisation des coûts des activités qu'on fait avec cette énergie-là. Puis ça, à date, on n'a pas trop, trop... en tout cas, si on l'a fait, on ne l'a pas fait complètement. C'est juste en apparence.

2475 Donc, ici, le graphique 48, tiré de l'ouvrage de Whitmore et Pineau, montre bien qu'est-ce qui se passe avec l'énergie, en fait. Plus que notre revenu est élevé, bien, c'est sûr que là, le but, je comprends, c'est qu'on n'a pas défini de seuil.

2480 En gros, on consomme de l'énergie, vraiment, sans vraiment s'en préoccuper, parce que premièrement, bien, elle n'est vraiment pas cher, présentement. Mais c'est sûr que je ne pense pas que le coût qui est affiché représente le coût réel.

Pourtant, quand je parle de coût, ce n'est pas juste en argent. C'est vraiment le coût social puis le coût environnemental qui est pratiquement très difficile à internaliser en argent. Ça fait que ça va prendre une autre base de calcul pour évaluer ça.

2485 En gros ici, j'aimerais aussi attirer l'attention sur la dissipation des ressources, parce qu'en gros, le système énergétique, que ce soit de l'énergie éolienne couplée avec l'énergie des barrages, bien, tout ce système-là, la part des pertes, il y a 1 030 pétajoules – vous pouvez voir à gauche, dans la pastille du graphique 42 –, bien, il y a 23 % des pertes d'énergie totales qui provient du système électrique.

2490 Ça fait que c'est sûr que c'est un gros système de dissipation énergétique. Puis plus qu'on en rajoute, bien, plus qu'on va avoir de pertes. Ce n'est pas compliqué. Puis il n'y a rien qui a été prouvé que l'usage de cette énergie-là allait vraiment décarboner le Québec.

2495 Puis j'aimerais porter l'attention aussi au fait qu'en gros, il va y avoir de moins en moins de ressources de disponibles pour les prochaines générations. Puis il faut vraiment tenir compte de

l'usage de cette énergie-là avant d'aller de l'avant vers un projet de production.

2500 « *La consommation d'énergie excessive des occupants du territoire* », donc ça, ici, ça l'explique bien, le graphique 22 : la moyenne mondiale, c'est 53 gigajoules par année par personne, je crois. Oui, c'est ça. C'est que j'interprète.

2505 Donc, si on la compare avec nous, bien, on est vraiment comme dans le maximum. À 191 gigajoules, c'est presque autant qu'aux États-Unis. C'est complètement... c'est fou. Je comprends que le territoire est grand puis tout ça, mais on a une bonne marge, je pense, pour améliorer nos façons de faire, puis surtout d'éviter d'avoir à surproduire, hein?

2510 C'est sûr, qu'est-ce qu'on fait avec cette énergie-là? Bien, on construit des cochonneries, puis ça remplit les sites d'enfouissement. C'est ça qui se passe. On surconsomme tout le temps. Donc, en gros, c'est de remettre en question puis essayer de se trouver une limite, démocratiquement.

Est-ce qu'on veut rouler à 100 kilomètres/heure sur une autoroute ou on préfère rouler tout le monde à 10 kilomètres/heure et réduire l'énergie disponible pour se déplacer?

2515 Présentement, c'est quand même grave, ce qui se passe. On tente de substituer des déplacements qui se faisaient à l'époque – qui se font encore, d'ailleurs – avec des véhicules énergivores à essence et diesel.

2520 Mais on ne pourra pas remplacer ça par de l'énergie électrique. Le monde, ils ne nous suivront pas. Il faut un peu qu'on montre l'exemple pour la sobriété. On peut choisir une vitesse peut-être un peu plus élevée que 10 kilomètres/heure, mais en tout cas, il y a un équilibre qu'il va falloir qu'on choisisse. Ce n'est certainement pas en roulant à 100 kilomètres/heure avec un véhicule qu'on va y arriver, à réduire notre consommation.

2525 Donc, ça, ce graphique-là, bien, il faut en tenir compte, c'est un classique, l'état de l'énergie au Québec.

Tout ça, ça crée des dépendances, hein, aussi, pour les États puis pour tous les acteurs qui

2530

sont impliqués. Tout le monde, en gros, fait ça pour avoir de l'argent. On s'entend, c'est pas mal la raison principale. Puis c'est juste temporaire.

2535

Mais quand on va se rendre compte qu'on va internaliser tous les coûts réels, on va voir qu'on est endetté. Donc, c'est sûr que ça crée une dépendance pécuniaire, une dépendance énergétique aussi, hein, on consomme trop d'énergie, puis aussi une dépendance technologique.

2540

Ça, c'est toutes des nouvelles technologies. Je comprends que les éoliennes, ce n'est pas si gros que ça, mais il y a quand même, dans le cas qui nous concerne, tous les appareils qui sont alimentés avec ça, qui font en sorte qu'il y a beaucoup, beaucoup de déchets électroniques qui sont créés, puis on se ramasse avec des impacts à d'autres endroits.

2545

Comme par exemple, les déchets d'un véhicule électrique qui est dysfonctionnel peuvent se ramasser à la Fonderie Horn, puis se ramasser dans l'air, puis c'est un paquet de troubles, la technologie. En fait, pas toujours, mais de la manière qu'on l'utilise présentement, c'est un paquet de troubles.

2550

Il y a des effets aussi sur la dépendance, les « *Effets des dépendances issues de la surproduction énergétique* ». Hein, on s'entend, on est tous dans même panier. Moi aussi, je ne suis pas mieux qu'un autre. Je surconsomme aussi de l'énergie. J'essaie de faire des efforts, mais on n'en fait pas assez.

2555

En gros, il n'y a vraiment pas beaucoup d'emplois qui vont être créés pour ce projet-là, puis par après, bien, tout le monde va s'asseoir sur leurs lauriers puis vont récolter le pécule. Mais ce n'est pas vraiment une manière de faire, parce que ça va faire en sorte qu'il va y avoir trop d'énergie disponible qui va être gaspillée par la suite.

2560

Donc, moi, j'appelais ça une peu une « paresse nationale ». C'est le comportement du moindre effort, hein? Qu'est-ce qu'on peut faire faire par les autres, bien, on le fait faire, puis c'est ça. On n'est presque plus capable de marcher, en fait, on utilise toujours des prothèses motorisées pour se déplacer, c'est-à-dire souvent, bien souvent, des véhicules qui roulent beaucoup trop vite.

Donc, ça fait en sorte qu'il y a une perte d'autodétermination énergétique.

2565 Une perte importante, aussi, du patrimoine immatériel, hein? On perd toutes nos solutions de rechange qui feraient en sorte qu'on créerait des infrastructures de dissipation énergétique à moindre impact. Mais c'est sûr qu'on ne peut pas les faire, on a de l'énergie à profusion. Donc, on est comme un peu pris là-dedans. Puis c'est un point que je voulais vous apporter. Donc, c'est ça.

2570 Il y a aussi une absence de synchronisation avec la capacité de support des écosystèmes. On s'entend que présentement, on est en train de péter des scores de surconsommation d'énergie, puis on veut en créer encore plus pour créer de la supposée richesse. Mais c'est de valeur, mais on va s'entêter avec ça. On ne calcule pas sur de bonnes bases, qu'il va falloir redéfinir ensemble.

2575 Donc, il y a aussi la construction de toutes les infrastructures de gaspillage surproductives à des fins purement économiques, comme je viens de parler.

« *Surproduction historique* » : ça, on était quand même des champions dans l'histoire avec ça. Bon, on renforce le signal de colonisation du territoire sans procéder à l'internalisation de l'ensemble des coûts.

2580 Ça, ce que je veux dire par là, c'est qu'en gros, c'est un peu ce qu'il fait, le projet. Il va y avoir la moitié des revenus qui vont partir vers le privé, puis il y a des bonnes chances qu'ils soient réinvestis pour recoloniser d'autres territoires qui vont impacter d'autres milieux.

2585 Ça, c'est pour la part des captations de richesse qui va être prise par le privé. Pour l'autre partie, ça va s'en aller dans les poches, probablement, des communautés qui se séparent le gâteau.

Mais par contre, après, il va y avoir une dépendance qui va être créée avec ça, une dépendance qui n'a pas tout internalisé les coûts. Donc, je vais vous demander de porter une attention particulière là-dessus pour voir si le calcul est raisonnable.

2590 Donc, il y a aussi des risques qui n'ont pas été dévoilés à tous. Donc, il y a des risques attribuables à un choix technologique. Peut-être que plus tard, on va se rendre compte, « ah, c'est

vrai, avec ce qu'on en fait de l'énergie, on est en train de s'endetter ».

2595 Là, historiquement, bien, on va se rendre compte qu'on était dans le champ avec notre surproduction. C'est possible. Ça reste peut-être encore à prouver, mais il y a de fortes chances.

2600 Donc, par exemple, aussi, on augmente les risques. Plus qu'on a un réseau qui génère beaucoup d'énergie, bien, c'est sûr que ça prend encore plus d'entretien, puis, bien, je vais en parler tantôt, mais il y a des rendements marginaux décroissants qui vont inévitablement se produire.

2605 Les ressources vont être de plus en plus rares, puis le réseau va être de plus en plus surchargé d'énergie, de plus en plus gros parce qu'on va avoir créé des infrastructures. Hein, je pense que c'est en cours.

2610 Il y a des projets de mise à niveau des infrastructures, puis tout ça, mais on peut aussi choisir d'enlever certaines infrastructures puis de réduire notre production. Ce n'est pas obligé de faire une croissance à tout prix de la production énergétique. Je pense qu'on a une bonne marge de manœuvre.

2615 Moi, je ne suis pas un expert là-dedans, mais ça serait bon qu'il y ait des gens impartiaux qui s'y mettent pour pouvoir définir c'est quoi les efforts qu'on pourrait faire pour réduire à la source, avant de créer de la production.

2615 **LA PRÉSIDENTE :**

2620 Monsieur Richard, je crois qu'il vous reste quand même quelques diapositives, il vous reste une minute, ça fait que je veux juste vous signaler pour que vous puissiez nous partager vos points les plus essentiels.

2620 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

 C'est bon. Je ne veux pas trop exagérer. D'une manière ou d'une autre, oui, c'est ça, je ne veux pas exagérer sur le temps, vous avez déjà mon mémoire. Donc, en gros, je pense que vais

2625 passer, s'il reste une minute, je vais aller à celle-là, la diapositive 10.

Donc, en gros, c'est important, ça. Au niveau de ce *slide*-là, je vous demanderais de faire une vérification par rapport à la décarbonation qui est effectuée par rapport à l'énergie qui est produite par tous les parcs éoliens, même pas tout le réseau d'Hydro-Québec.

2630 Dans le cas du parc, vous pourrez peut-être cibler, mais dans tout ce plan-là, on n'a pas la méthodologie pour déterminer le suivi puis la validation concernant la concrétisation des mesures de décarbonation déposée. Puis le projet, la justification est basée là-dessus. C'est vraiment prématuré.

2635 On a parlé, durant d'autres BAPE : quand, par exemple, on utilise 40 % de l'énergie pour l'électrification des transports, bien, il faut valider que ce 40 % d'énergie là, bien, il sert à décarboner. Ça prend un suivi.

2640 Ça fait que je vous ai mis dans le bas un petit exemple d'un rappel de véhicule qui a été fait, quand même, de masse.

Dans l'analyse du cycle de vie qui est obsolète, qui est utilisé à bon escient tout le temps, je ne sais pas laquelle qui a été déposée ou qui a été utilisée pour ce plan-là, mais il y a une analyse de cycle de vie qui a été faite par le SIREG, puis elle est complètement désuète.

2645

On parle de vieux véhicules de 2012 qui ont été utilisés pour la comparaison, puis là, bien, depuis 2012, on a des données un peu plus sur le terrain, puis les véhicules, ce n'est pas en remplaçant un véhicule électrique par un véhicule à essence qu'on réussit à éliminer des GES.

2650 Parce qu'il faut comprendre que ces véhicules-là, ils ne sont pas encore matures, on s'entend? Même les véhicules à essence. Je ne suis pas en train de promouvoir les véhicules à essence, ils ne sont vraiment pas matures, mais ils ne le seront jamais.

2655 Mais les véhicules électriques, ça ne veut pas dire que c'est mieux non plus, tout dépendant de l'avancement de la technologie. Puis il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup de problèmes sur le

terrain. Les véhicules, leur durée de vie n'est pas atteinte, puis on a de la difficulté à avoir les pièces.

2660 Ça fait que je vais vous demander de porter une attention particulière, tous les programmes qui ont été mis de l'avant par le gouvernement pour une supposée décarbonation, pour faire un suivi rigoureux.

2665 Il y a d'autres problèmes aussi dans le domaine des véhicules lourds, hein, on s'entend? Beaucoup d'argent qui a été mis là-dedans. Ça, c'est important de faire une vérification, pour voir si ça produit vraiment des effets de réduction de gaz à effet de serre ou si c'est juste sur papier. Donc, je vais vous laisser fouiller là-dedans. Je ne veux pas prendre trop de temps, puis si jamais vous avez des questions, bien...

2670 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, je vous demanderais de conclure, Monsieur Richard.

M. ALEXANDRE RICHARD :

2675 Je vais terminer là-dessus. Pour conclure, je vais passer à ma dernière *slide*, qui est les recommandations. Bien, c'est ça. Je recommande au BAPE de déployer les outils puis les ressources nécessaires. Vous pouvez engager plein d'experts pour faire des thèses plus rapidement, puis une analyse complète des enjeux, incluant l'ensemble des impacts socioéconomiques négatifs et positifs.

2680 Quand je parle d'enjeux socioéconomiques, ce n'est pas juste de l'argent, hein, il y a des impacts sociaux et environnementaux qui doivent être internalisés. Donc, c'est ça.

2685 Je recommanderais au ministre aussi le refus du projet suivi d'un moratoire de quelques années sur l'implantation de nouveaux de projets de production énergétique ainsi que de réfection et/ou d'ajout d'infrastructures de transport et de distribution d'énergie, afin d'évaluer collectivement les mesures de réduction à la source qui permettraient d'effacer la demande. C'est pas mal ça.

2690 Puis une dernière petite recommandation : je pense que je vous en ai déjà parlé, mais c'est d'exiger le dépôt des méthodologies choisies ainsi que les données et métadonnées utilisées par la validation du calcul des émissions évitées par les solutions technologues de substitution proposées dans le plan d'action 2035 déposé au dossier par Hydro-Québec.

2695 Je vous remercie d'avoir pris le temps de m'écouter.

LA PRÉSIDENTE :

2700 C'est moi qui vous remercie, Monsieur Richard, pour votre contribution. Je vais me permettre une question pour vous, juste à titre de précision : dans votre mémoire, à la première page, vous dites : « *La zone d'étude déposée au dossier ne représente pas l'intégralité et l'étendue des impacts et effets attribuables à l'implantation d'un parc éolien.* »

2705 Donc, selon vous, ça serait quoi l'étendue de la zone d'étude qui serait adéquate pour évaluer les impacts d'un tel projet?

M. ALEXANDRE RICHARD :

2710 Selon moi, sincèrement, vous allez peut-être trouver que c'est exagéré, mais le promoteur en a parlé un peu dans le dépôt, il s'en vante un peu qu'il y a plusieurs parcs éoliens partout dans le monde. Donc, je crois qu'il y en a beaucoup en Europe. Bon.

Tout ça, toutes ces éoliennes-là, une par une, à chaque fois qu'on en ajoute une, moi, ce que je dis, c'est que c'est probable que... toutes ces éoliennes-là se cumulent, O.K.?

2715 Ça fait que c'est sûr que quand on ajoute une éolienne, par exemple, au Québec, O.K., on se pète les bretelles, on dit « c'est bon, c'est de l'énergie propre », mais il faut valider que si jamais on se trompe... peut-être que c'est une bonne chose, je vais vous laisser regarder en profondeur.

2720 Mais ce que je veux dire, c'est que quand ça fonctionne puis qu'on n'a pas validé avant, c'est probable que dans d'autres pays – c'est ce qui s'est passé d'ailleurs avec les barrages puis les lignes

à haute tension à 735 kV –, c'est possible qu'il y ait des gens qui partent d'ici puis qu'ils aillent vendre leur expertise ailleurs, puis on crée d'autres problèmes.

2725 Il y a comme un effet. J'en ai parlé un peu dans mon mémoire, mais il y a un effet de mimétisme. Ce n'est pas compliqué, on peut dire « ah, oui, c'est bon ». C'est un peu ce qui se passe, je crois, avec les éoliennes : tout le monde est parti en peur, mais on n'a rien validé à l'avance. Surtout pour l'utilisation de l'énergie.

2730 Donc, c'est pour ça que la zone d'étude, moi, pour moi, tu ne peux pas évaluer un projet à la pièce. C'est vraiment ce qu'on fait. Je trouve ça déplorable. Puis je ne trouve pas que je perds mon temps, mais un peu, parce qu'on se répète tout le temps.

2735 On ne peut pas regarder ça à la pièce avec une zone d'étude là. Tous les éoliens vont impacter socialement aussi les gens, hein? Ils vont dire « bien, oui, moi aussi, je veux faire de l'argent, je veux des éoliennes ». Puis là, ils vont en mettre partout, on va se ramasser comme les barrages.

2740 Barrages en Chine c'est incroyable, ce qu'ils ont fait. Et ici aussi, on a inondé des gens. Ce n'est pas nécessairement une manière de faire, je crois. Il faut voir dans la globalité, puis c'est dans le long terme aussi.

Si on dit que, bon, bien, pour les 100 prochaines années, on simule ça, écoute, c'est mondial, parce que les gens vont tenter de nous copier, de nous mimer, en fait. C'est pour ça que c'est important que je parle.

2745 La zone d'étude, au minimum, bien, c'est le Québec au complet, puis il faut s'entendre : des impacts extraterritoriaux, aussi, qui peuvent aller partout dans le monde.

LA PRÉSIDENTE :

2750 Très bien. Merci, Monsieur Richard. Je vous remercie pour votre contribution, puis je vous souhaite une belle fin d'après-midi.

LE COMMISSAIRE :

2755 Merci.

M. ALEXANDRE RICHARD :

2760 Je vous remercie de m'avoir écouté.

Mme CYNTHIA JOBIN (DM30)

2765 **LA PRÉSIDENTE :**

On va passer maintenant à notre dernière intervenante qui est en salle, madame Cynthia Jobin. Bonjour, Madame Jobin.

2770 **Mme CYNTHIA JOBIN :**

Je m'appelle Cynthia, je suis bachelière en sciences, puis j'habite à Baie-Saint-Paul.

2775 Quand on arrive à la baie, la première pancarte qu'on voit, c'est écrit : « Rando, boulot, dodo ». Parce que c'est ça, notre mode de vie : skier dans le parc, se baigner aux chutes, cueillir des fleurs.

2780 C'est beau, mais ce n'est pas toujours doux. L'agriculture qui est *tough*, des jobs qui sont instables, des routes qui sont dangereuses. S'installer dans le cratère, c'est faire preuve d'humilité puis de respect pour le territoire. Puis c'est ça que je vous demande aujourd'hui. Pas de tout arrêter, juste de bien faire les choses. C'est important pour nous.

Dans les dernières années, le territoire a été assez fragilisé. Au Québec, c'est 486 000 kilomètres de chemins forestiers, assez pour faire 12 fois le tour de la planète juste avec les chemins qu'on a au Québec.

2785 Prochaine diapo. Ce qu'on voit, c'est la forêt boréale. En rouge, les chemins puis leur emprise. Le reste, la forêt. On voit qu'elle est assez impactée.

2790 Puis à la prochaine diapo, en gros, c'est une vidéo qui montre l'évolution dans les terres du Séminaire depuis 1985. On peut comparer cette évolution autour du lac des Neiges, puis on peut voir que ça a quand même puis donné des impacts, de fragmentation, particulièrement.

2795 Ça fait qu'il y a des impacts au niveau de la perte de la biodiversité, de la biomasse, des perturbations des cycles de nutriment, puis j'en passe. Puis tout ça, ça a des conséquences sur les humains. Comme celle qu'on peut voir à la prochaine diapo : des maladies, des zoonoses, des affaissements, des feux puis aussi des inondations.

La deuxième, c'est une image de Baie-Saint-Paul. C'est un ami qui me l'a envoyée. Il travaille encore sur sa maison aujourd'hui, comme plein d'autres citoyens, d'ailleurs.

2800 Ça m'amène à la prochaine diapo, qui dit que la manière dont le territoire est fragmenté va influencer la biodiversité, pour le mieux ou pour le pire. La forme, la taille, le nombre de parcelles, leur connectivité, leur proximité, et en fonction de ça, on peut changer le dessein pour réduire les impacts.

2805 Il y a un outil qui existe pour justement aider la prise de décision. Ça m'amène à ce qu'on peut faire pour aider sur les terres du Séminaire. C'est plus large que le projet, mais à l'emploi du problème, on n'y arrivera pas si on travaille en silo.

2810 Sur la seigneurie de Beaupré, il y a 3 765 kilomètres de chemins forestiers. C'est peut-être beaucoup, mais ça donne du jeu pour restaurer aux bonnes places.

2815 Le Séminaire nous a dit que son plan général d'aménagement forestier est en cours. C'est une belle opportunité pour se responsabiliser par rapport aux enjeux de la fragmentation. Ça fait que je l'ai regardé.

J'ai surtout regardé comment il avait évolué en fonction des différents plans, en lien avec la

protection du caribou. En haut, les couleurs, c'est les années qu'on voit des différents plans liés au caribou, puis en bas, c'est comment le Séminaire a répondu dans ses PGAF.

2820 Mon interprétation, c'est qu'ils sont prêts à intégrer des mesures si ça les concerne puis si ça ne nuit pas à la possibilité forestière. Malgré le fait qui dit que le caribou a disparu de son territoire, on peut voir à la prochaine diapo que la zone tampon pour le caribou le touche quand même.

2825 Je comprends que le décret fédéral pourrait ne pas toucher les terres privées, mais je pense que ce serait important de faire une exception pour Charlevoix, considérant qu'une grosse partie de l'arrière-pays est privée avec le Séminaire.

2830 En plus, selon la section 64 de la *Loi sur les espèces en péril*, un propriétaire ou un industriel pourrait être compensé s'il évitait de développer dans un secteur où se trouve une espèce à statut, à la hauteur de ce que lui générerait le projet dans ce secteur-là, en profit. Ce serait une nuance importante de l'apporter au décret.

2835 Il peut quand même, sans décret, le faire, par principe – P-2 que je mentionne au bas de l'écran, mais je propose d'autres manières de bonifier son PGAF, comme se concentrer sur la zone tampon pour y favoriser et la connectivité et les vieilles forêts, puis – ça, c'est très important – définir des vieilles forêts comme étant propriétaires, parce que ce n'est pas le cas en ce moment dans son plan.

2840 À la page 93, il dit que ce n'est pas prioritaire, mais ce l'est pour le caribou, puis moi, je pense qu'il devrait le faire, parce que ça va lui assurer de la pérennité de son exploitation sur son propre territoire.

2845 J'ajouterais d'accélérer la restauration puis d'amorcer une transition économique auprès de ses travailleurs pour qu'ils exploitent et restaurent. Diversifier, c'est la même chose dans les forêts qu'en économie : ça permet d'être résilient.

Ça m'amène à un enjeu propre à ce projet éolien là : la grive de Bicknell. Le projet éolien a déjà impacté la grive, puis il va continuer de le faire. Pour le projet Des Neiges dans son ensemble,

2850 c'est 71 % qu'on vient impacter. Si on ne change rien avec Charlevoix, ce chiffre-là va augmenter à 85. Puis on se rappelle : on ne peut pas compenser, parce que ce n'est pas possible de recréer des sapinières denses.

Mais les experts ont proposé des solutions :

- 2855
- première chose, utiliser la modélisation d'Environnement et Changement climatique Canada;
 - on parle aussi de relocaliser des éoliennes, il y en a encore 28 qui posent problème en ce moment;
 - prioriser les sites qui sont plus en altitude.

2860 Puis ce n'est pas juste une question de grive : c'est un enjeu légal. Il y a la *Loi québécoise sur les espèces menacées et vulnérables* qui dit, en gros, qu'il faut protéger nos espèces à statut, éviter leur déclin, puis éviter leur perte d'habitat.

2865 Il y a trois articles qui m'ont intéressée là-dedans : l'article 3, qui vient dire qui est lié par la Loi, puis ça, ça inclut le gouvernement et ses organismes mandataires. On a une société d'État, Hydro-Québec, comme initiateur.

2870 Ça, ça veut dire qu'il est responsable de la manière que le projet va se faire, mais de l'autre bord, il y a des responsabilités qui sont plus grandes. Il est lié par la Loi qui protège nos espèces à statut. Mais bon, il y a toujours moyen de contourner ces affaires-là.

2875 Ici, on a deux articles qui permettent de donner des exceptions : articles 18 et 19. Le 18, ce qu'il dit, c'est que oui, il peut y avoir des exceptions, mais qu'il faut prendre des mesures qui sont suffisantes.

Quand on regarde le DQ1.1, les experts disent que le projet pourrait détruire 115 hectares d'habitat de nidification de qualité puis compromettre son rétablissement. Les efforts ne semblent clairement pas suffisants en ce moment.

2880 L'article 19, ce qu'il dit, c'est qu'on peut faire exception si on montre qu'il n'y a pas d'alternative

puis qu'il y a un préjudice collectif. En ce moment, les éoliennes ne sont pas installées. Le promoteur a déjà montré qu'il pouvait relocaliser. Il l'a fait avec le caribou.

2885 Mais s'il dit que ce n'est pas viable – je ne sais pas s'il a précisé « économiquement » ou juste dire que ce n'est pas viable –, c'est-tu vraiment un préjudice collectif?

Ma question : c'est viable pour qui? Il y a deux privés dans ce projet-là. C'est-tu vraiment collectif? Puis viable pour quoi? Décarboner? Être résilient face aux changements climatiques?

2890 Contourner des lois environnementales pour décarboner le Québec, ce n'est pas être résilient. Ça envoie le message que la protection du territoire, c'est optionnel quand on fait de la transition, puis ça, c'est dangereux. Ça pourrait créer un précédent juridique inquiétant, surtout dans un contexte de projet de loi 81 qui pousse pour accélérer le processus environnemental des projets de transition.

2895 C'est important, le BAPE. C'est un processus unique au monde. Ce qui va se passer ici, aujourd'hui, ça va être déterminant pour notre manière de faire la transition au Québec.

2900 On veut-tu vraiment faire ça à contresens de tous les efforts qu'on a faits pour protéger puis rétablir notre patrimoine naturel ou on veut le faire en fonction de nos plans, dans un ordre logique puis cohérent? C'est ça, la question, aujourd'hui.

2905 On oppose souvent économie puis écologie. Ça fait que je me suis demandé : combien ça coûte de réparer ce qu'on brise? Je ne cherchais pas une réponse exacte, mais juste un ordre de grandeur pour me donner une idée. Je ne suis pas une spécialiste ni une économiste.

2910 Ça fait que j'ai converti les hectares en kilomètres de chemins, ceux qui étaient disponibles avant qu'il y ait un dépôt de réponse, qui est arrivé après mon dépôt de mémoire, puis en fonction d'une largeur moyenne que j'ai trouvée, qui était de 7,5 mètres, basée sur des chiffres du Ministère, si je ne me trompe pas, mais il faudrait que je vérifie ma source là-dessus. C'est dans mon mémoire.

J'ai mis ça dans un tableau, puis j'ai fait trois scénarios :

- 2915
- payer chaque kilomètre de chemin qui va être fait;
 - en payer deux pour un, ce qui est la proposition de Boralex, saluée, d'ailleurs;
 - mais un expert qui travaille sur le caribou depuis des dizaines d'années m'a dit que pour bien faire les choses, ça prendrait 10 pour un, ça fait que je l'ai mis aussi dans mon scénario d'estimation des coûts.

2920

Puis ce que ça dit, c'est que même si on faisait du un pour un, 1 million pour compenser, c'est pas mal loin de ce qui occupe comme dommages.

2925

Puis dans ma compréhension, même si les chemins sont plus larges puis qu'il y a moins de kilomètres, c'est des chemins de gros calibre, puis ça demande plus de travail, puis ça amènerait probablement des coûts qui sont plus dans le haut que dans le bas de l'échelle.

2930

Ça fait que si je regarde ce qu'on devrait idéalement faire, ça revient à peu près à ce qu'on aurait... bien, en tout cas, ça pourrait se rendre jusqu'à ce qu'on aurait comme retombées économiques pour le projet.

2935

Ça fait qu'après ça, j'ai regardé combien de temps ça prendrait pour remettre tout ça en état : pas mal plus long que la durée de vie du projet. Je me suis basée sur la Sépaq, qui fait à peu près 5 kilomètres par année.

2940

À ce rythme-là, c'est autant de travailleurs à l'année que ce que ce projet éolien là pourrait nous amener comme employés. À l'année, là. Pas les 500 emplois de construction. Ça fait que mon idée de la transition économique, ce n'est pas si bête que ça.

Tout ça pour dire : 1 million, c'est-tu assez pour compenser? Puis 80 millions, c'est-tu équitable, considérant le prix des dégâts? Puis là-dedans, ça n'inclut pas les services écosystémiques puis plein d'autres enjeux qui ont été nommés par les citoyens.

Ça fait que ça m'amène aux diapos sur les solutions. Les profs en environnement, ils nous

2945 apprennent deux choses. Bien, plein d'affaires, mais deux principales :

- un, il faut se mettre en mode solution puis collaborer avec tous les acteurs;
- deux, on a tout ce qu'il faut au Québec pour bien faire les choses.

2950 Il faut juste solliciter les ressources puis les coordonner comme il faut.

L'initiateur doit quantifier les impacts de son projet sur les risques de crue. Si ça amène des changements ou s'il dépasse des seuils, il doit faire des actions concrètes pour les atténuer.

2955 Baie-Saint-Paul a commandé des études pour suivre ce qui se passe, mais ces études-là sont concentrées dans le centre-ville. Mais ce qui se passe en bas, ça part d'en haut. Ça fait que ça va prendre des études dans l'arrière-pays aussi.

2960 Puis par rapport à ça, il y a des organismes environnementaux qui auraient fait des demandes de subvention à Environnement et Changement climatique Canada pour mener des études plus approfondies sur les têtes de bassins versants réactifs de la région, puis ils n'ont pas reçu les fonds. Moi, je pense qu'on en aurait besoin, ça fait que ça serait à relancer.

2965 Sauf Château-Richer, Baie-Saint-Paul et Saint-Urbain sont les seules municipalités qui n'ont pas de règlement spécifique à l'aménagement des chemins, selon le tableau de synthèse des règlements municipaux, qui est dans le PGAF de la seigneurie de Beaupré. Je pense que ce serait l'occasion d'en adopter.

2970 On ne peut pas dire « *whatever*, c'est trop fragmenté, ce n'est pas récupérable » puis après ça dire « on va les remettre, nous autres, les chemins, en état ». C'est un peu du *cherry picking* de définition. Un chemin forestier, c'est une perturbation qui est temporaire, pas permanente, tant qu'il n'y a pas d'asphalte sur le chemin.

2975 Si tu reçois 1 % des profits, tu fournis 1 % du budget pour compenser, on n'aura pas trop d'argent. Moi, je pense que ce serait ça, une façon équitable de gérer un budget de compensation, puis pas déterminer 1 million au hasard.

2980 Parlant d'argent, les écologues ne savent pas compter? Laissez-nous vous prouver le contraire en internalisant tous les coûts environnementaux à vos projets : les services écosystémiques qui sont perdus, le travail de restauration, les impacts pour le paysage, ça, ça nous donnerait un portrait économique qui est pas mal plus représentatif de la réalité.

2985 Encore économique : ça fait des décennies qu'on migre pour stabiliser nos jobs. On veut des jobs qui sont pérennes sur le territoire de Charlevoix. On a le choix de planifier ou subir la décroissance. Avoir des jobs qui incluent à la fois de l'exploitation puis de la restauration et de la conservation, c'est possible. Allez voir le projet Triade.

2990 En plus, on a l'INRS qui s'en vient, on a la biosphère qui fait de la concertation, puis on a la Traversée qui connecte l'ensemble du territoire. On peut-tu profiter de nos expertises locales puis rêver d'un Charlevoix qui est plus pérenne, accessible puis connecté?

2995 Le Séminaire, ça ne peut pas être traité comme un autre privé. C'est un organisme de bienfaisance. Ses actions doivent être utiles à la communauté, pas juste au patrimoine bâti de Québec, là : le patrimoine naturel de Charlevoix aussi. Puis il l'a dit, puis il l'a montré dans ses PGAF : s'il est visé par un décret, il n'a pas le choix de s'en préoccuper un peu plus. Puis il ne le fera pas bien, bien s'il n'y en a pas.

3000 Deuxième chose : on peut même lui donner de l'argent s'il décide de ne pas faire le projet dans un certain secteur pour pouvoir protéger. Mais pour que ça s'applique, ça prend un décret, la section 64 de la *Loi sur les espèces en péril*.

Ça prend un observatoire sur la forêt, au Québec. Vous demanderez à Pierre Drapeau ce qu'il en pense.

3005 Le caribou, c'est comme un patient à l'urgence. Ça ne sert à rien de le garder sur un respirateur artificiel si c'est pour le renvoyer dans une maison qu'il n'y a pas d'oxygène. Le problème, ce n'est pas le passant qui lui fait des jambettes sur le chemin du retour : il n'y a pas d'air dans sa maison. Il faut arrêter de gaspiller de l'argent public si c'est juste pour se donner bonne conscience.

3010 Autrement dit, il y a du monde qui ont travaillé et qui travaillent encore extrêmement fort sur plein d'enjeux qu'on a nommés en commission, puis c'est de l'argent public qui paie ces gens-là :

- la Sépaq, qui garde les caribous en enclos;
 - le Ministère qui fait des plans de rétablissement, de la surveillance environnementale, qui paie des agents de la faune, des biologistes, des géologues, des géographes, des techniciens, la commission qui est ici en ce moment, les chercheurs qu'on finance à même nos fonds publics.
- 3015

3020 Puis quand vient le temps d'utiliser tout ça, qu'est-ce qui se passe? On fait quoi? Ce qu'on a besoin, c'est que le gouvernement ait un minimum de respect envers tous ses employés, ses citoyens puis toute l'intelligence collective que ça nous donne pour pouvoir prendre des bonnes décisions.

3025 Ça fait que ce que je demande aujourd'hui, c'est un moratoire dans les zones qui nous mettent à risque, puis tant qu'on n'aura pas les plans qui sont aboutis, les plans de rétablissement, puis moi je ne pense pas que ça fait partie du plan de rétablissement, mais de la restauration, un plan de restauration à l'échelle du Québec, mais au moins de Charlevoix.

Puis ma conclusion, c'est de dire que le Québec vit une grosse crise identitaire en ce moment, puis la seule chose qui nous lie, ce n'est pas la religion catholique, ce n'est pas la langue française.

3030 La seule chose que toutes les Québécoises et tous les Québécois ont en commun, sans conception, c'est leur territoire. On peut-tu juste en prendre soin avec des décisions qui sont judicieuses? Ce n'est plus juste une question écologique, c'est une question d'identité, de fierté.

3035 Puis je finirai en disant que s'installer ici, c'est un énorme privilège puis un défi immense. Si vous voulez faire partie de la communauté charlevoisienne, vous devez prendre toutes les responsabilités qui viennent avec le fait d'habiter un territoire d'exception comme le nôtre.

3040 Vous ne serez pas là pour vivre les conséquences des décisions que vous prendrez aujourd'hui, mais nous, oui. Puis nos enfants aussi. Prenez-en soin, puis faites bien les choses. C'est tout ce qu'on vous demande. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci à vous, Madame Jobin, pour votre témoignage, votre contribution à nos travaux. Je vais passer la parole à monsieur Lessard, qui a quelques questions pour vous.

3045

LE COMMISSAIRE :

Oui. Merci beaucoup. Vous avez parlé vite fait, justement, du projet de loi 81.

3050

Mme CYNTHIA JOBIN :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

3055

Je ne sais pas dans quelle mesure vous êtes un peu au courant de ce qu'il y a là-dedans, justement, l'étude du projet de loi, elle a commencé cette semaine. Puis effectivement, bon, il y a des dispositions, bon, qui visent peut-être à accélérer les processus d'autorisation puis tout ça.

3060

Puis dans le fond, on se demandait : vous, est-ce qu'il y a des éléments particuliers que vous avez identifiés qui vous préoccupent ou des choses que vous voudriez qui soient autrement dans ce qui est proposé dans ce projet de loi là?

3065

Mais t'sais, je vous pose ça, je ne sais pas dans quelle mesure vous êtes au courant de ce qu'il y a là-dedans.

Mme CYNTHIA JOBIN :

3070

Moi, je ne me suis pas assez attardée à ça. Ça fait que je n'ai pas une réponse assez préparée, malheureusement, sur cette question-là. Mais t'sais, ce qui m'avait beaucoup alarmée...

LE COMMISSAIRE :

3075 Oui?

Mme CYNTHIA JOBIN :

3080 ... c'était que les avis des experts, t'sais, il y a plein de documents, les PR4 point chose, machin.

LE COMMISSAIRE :

3085 Hum, hum.

Mme CYNTHIA JOBIN :

3090 C'est comme du *back and forth* entre les experts puis l'initiateur du projet. Puis ça, pour des gens comme moi puis tous ceux qui sont venus, c'est tellement important de les avoir dans des petits documents de 30 pages qui sont comme plus clairs puis qu'on voit qu'il y a un échange.

3095 Puis ça, je pense que de ma compréhension, mais je n'ai pas passé de temps assez là-dessus, c'est que ça va être intégré en amont dans le processus d'évaluation environnemental, puis ça va se faire directement un peu *one on one* avec le promoteur, puis ça va être inclus dans l'étude d'impact.

L'étude d'impact, des fois, c'est un gros document de 500 pages. Avez-vous idée, bien là, je dis ça à vous, mais ce n'est pas vous, mais...

3100 **LE COMMISSAIRE :**

Oui.

3105 **Mme CYNTHIA JOBIN :**

Est-ce que le gouvernement du Québec a idée tout le temps, les heures, les efforts que ça prend pour un citoyen comme moi...

3110 **LE COMMISSAIRE :**

On a idée, quand même.

3115 **Mme CYNTHIA JOBIN :**

... pour pouvoir faire toute cette job-là? D'aller cacher ces informations-là puis de ne pas voir les échanges puis de les mettre dans un gros document de même, ça va tellement nous demander des efforts supplémentaires.

3120 Puis le droit de l'environnement, il dépend de l'accès à l'information puis la participation citoyenne. Puis ça, c'est deux choses-là vont être mises en péril si on fait ça de cette manière-là. Parce que ça revient difficile pour nous.

3125 **LE COMMISSAIRE :**

Oui.

3130 **Mme CYNTHIA JOBIN :**

Ça fait que c'est pour ça que je trouve ça préoccupant, puis il y a sûrement plein d'autres enjeux, mais le CQDE a fait un mémoire là-dessus, puis je pense qu'eux sont bien mieux placés que moi pour parler.

3135 **LE COMMISSAIRE :**

Non, mais c'est bon. En même temps, une autre petite question par rapport au caribou

forestier. Évidemment, vous en avez parlé : les mesures, un peu, de compensation, puis vous craignez, dans le fond, que le gouvernement abandonne la population de Charlevoix en n'étant pas assez actif, dans le fond.

3140

Bien, on se demandait : le projet pilote qui est proposé, les mesures qui sont proposées là-dedans par le gouvernement, pensez-vous que ça a le potentiel de soutenir le rétablissement de la population? Avez-vous un certain espoir par rapport à ce qui est proposé, dans le fond, par le gouvernement, actuellement?

3145

Mme CYNTHIA JOBIN :

Moi, bien, premièrement, il faut qu'il arrive, il faut qu'il accouche, ce plan-là, puis ça fait longtemps qu'on l'attend. Moi, j'ai parlé avec des retraités du Ministère, parce que c'est très difficile de parler avec des gens qui font partie des... que ce soit du Ministère, de la Sépaq, n'importe qui, il n'y a personne qui a le droit de parler, visiblement.

3150

Ça fait que c'est dur pour nous d'avoir accès à l'info, mais les retraités, ils parlent plus. Puis ce qu'ils nous disent, c'est que t'sais, on ne peut pas juste avoir des plans, ça prend des actions. Puis ça prend de la restauration, ça prend une vision claire de ce qu'on veut comme conservation puis protection sur le territoire du Québec.

3155

Puis en ce moment, cette vision-là, elle n'est pas claire. Puis j'ai parlé à tout le monde, j'ai parlé au promoteur, je l'ai appelé deux fois, il m'a répondu, vraiment *smart*, puis tout le monde dit la même chose.

3160

Ils veulent bien aider, eux autres, mais si on n'a pas de vision claire de ce qu'on veut comme protection, puis t'sais, ça a rapport aussi avec les aires protégées. Le plan de rétablissement du caribou, c'est une affaire, mais c'est tout.

3165

Si on n'a pas de vision claire de ce qu'on veut faire au Québec, on va l'échapper. Puis on ne peut pas dire « on veut que ça aille vite », puis de mettre tous les projets de transition sur un gros accélérateur, puis que cette vision-là, elle ne soit pas clarifiée.

3170 Ça fait que la responsabilité du gouvernement est importante, puis je pense qu'ici, la décision qui va être prise va être représentative de ce qu'on veut faire comme transition au Québec. Puis là, on ne s'enlignait vraiment pas à la bonne place, parce qu'on n'a pas...

3175 Puis t'sais, j'en parle, mais t'sais, on pourrait avoir un observatoire sur la forêt, il y a plein de profs, là. T'sais, moi, quand je faisais de l'écologie forestière, nos profs, ce n'était pas juste des écologues. C'était, genre, du monde en biodiversité, du monde qui sont ingénieurs forestiers.

3180 Puis t'sais, ils nous disent qu'il y a plein de projets qui existent pour pouvoir mieux exploiter sur le territoire, mais ces pratiques-là ne sont pas intégrées. Le projet Triade ou ce que Jérôme Dupras, il fait avec son analyse multicritères pour la ceinture verte, on pourrait répliquer ça, ici.

Mais on investit tellement d'argent dans notre savoir exclusif, mais si on ne l'utilise pas quand vient le temps de prendre des décisions aussi importantes qu'aujourd'hui, ça ne sert à rien, ce qu'on fait.

3185 Ça fait qu'il faut arrêter de faire juste des plans, il faut les mettre en action, puis il faut restaurer puis avoir un observatoire, je pense, de la forêt au Québec, puis avoir un plan de restauration qui est clair.

3190 On a l'équivalent de faire 12 fois le tour de la planète Terre juste en chemins forestiers au Québec. Je pense qu'il est temps qu'on s'en occupe. Il y a du monde qui meurt, des fois, dans ces chemins-là, parce qu'ils les prennent avec des Google Maps. Ça passe tout le temps aux nouvelles ou à Enquête, ces affaires-là. À un moment donné, il faudrait s'en occuper.

LE COMMISSAIRE :

3195 C'est bon, merci. Merci bien bien de votre participation.

LA PRÉSIDENTE :

3200 Merci. Merci, Madame Jobin. Bonne fin d'après-midi.

MOT DE LA FIN

3205 Ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique sur le projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain.

3210 Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions des séances publiques au bureau et sur le site Web du BAPE. Pour ceux qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble de la documentation relative au projet à partir des centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle. Plusieurs des documents sont aussi offerts en version papier.

3215 Les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit auront jusqu'au 26 février prochain pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à Mathieu Giroux, coordonnateur du secrétariat de la commission.

3220 La commission d'enquête poursuit ses travaux et le rapport sera déposé au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs au plus tard le 20 mai prochain. Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le ministère responsable de l'Environnement procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux rapports – du rapport du BAPE et du rapport du ministère responsable de l'Environnement – que le ministre fera sa recommandation au Conseil des ministres.

3225 La décision d'autoriser le projet, de l'autoriser sous certaines conditions ou de ne pas l'autoriser appartient au Conseil des ministres.

3230 Nous tenons à remercier les personnes qui se sont intéressées à nos travaux, qui y ont participé en posant des questions, en déposant un mémoire, un commentaire, ou qui se sont exprimées en séance publique.

Vous avez permis à la commission de mieux comprendre vos préoccupations ainsi que la façon dont le projet pourrait s'intégrer dans votre milieu.

3235 Nous remercions également les personnes-ressources et l'initiateur du projet pour leur collaboration à cet exercice démocratique. Merci à mon collègue, à l'équipe de la commission d'enquête et à toutes les personnes du BAPE à distance qui ont rendu possible la réalisation de cette audience publique.

3240 Donc, je vous remercie et je vous souhaite une belle fin de journée.

3245 Je soussignée, MARIE-CLAIRE PINET, sténographe officielle, certifie sous mon serment professionnel que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription des fichiers numériques, le tout pris par moi au moyen de la sténotypie au meilleur de la qualité sonore et technologique de la visioconférence et conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

3250 
Marie-Claire Pinet, s.o.